



# **L'ERRANCE DES JEUNES A ALBI ET EN MIDI-PYRENEES**

## **Rapport final**

Étude réalisée dans le cadre du programme d'observation sociale régionale de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) de Midi-Pyrénées

Axe : Pauvreté Précarité Exclusion

**Juin 2005**

*Jean Mantovani  
Bruno Garcia  
Cécile Souchois*

# Sommaire

<b>1 - LE CADRE DE L'ETUDE .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 La commande.....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Le projet ORSMIP-FNARS UTM .....</b>	<b>2</b>
<b>1.3 La faisabilité du projet et moyens .....</b>	<b>2</b>
<b>2 - DOCUMENTATION DU PHENOMENE .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 Des « procédures de diagnostic partagé ». Principes et formalisations .....</b>	<b>4</b>
2.1.1 Principes .....	4
2.1.2 Principes .....	4
<b>2.2 Une démarche du même type dans le Tarn ? .....</b>	<b>5</b>
<b>2.3 L'expérience des autres départements .....</b>	<b>5</b>
2.3.1 Les enseignements d'ensemble .....	6
2.3.2 Quelles définitions a priori de l'errance et de ses processus ? .....	7
<b>2.4 L'action « jeunes errants et marginalité » en Midi-Pyrénées.....</b>	<b>8</b>
2.4.1 Phénomènes d'errance chez les jeunes en Tarn et Garonne .....	9
a) La démarche .....	10
<i>Modalités de la mise en dispositif .....</i>	<i>10</i>
<i>Les pistes d'action .....</i>	<i>11</i>
b) Les actions entreprises .....	12
<i>Définition de l'errance .....</i>	<i>13</i>
<i>État des lieux de l'offre spécifique.....</i>	<i>13</i>
c) Devenir du dispositif .....	14
2.4.2 Le département des Hautes-Pyrénées .....	14
a) Dispositif d'urgence et actions spécifiques « Errance des jeunes » .....	14
b) Sur le Site de Tarbes .....	15
<i>Un dispositif « Sans logis » assez fourni.....</i>	<i>15</i>
<i>L'action spécifique « jeunes errants ».....</i>	<i>16</i>
<i>Un travail spécifique en direction des jeunes squatters .....</i>	<i>16</i>
c) L'expérience du « réseau santé solidarité » de Lourdes .....	17
<i>De l'informel au formel.....</i>	<i>17</i>
<i>Le dispositif « errance ».....</i>	<i>18</i>
<i>Le bilan.....</i>	<i>21</i>

<b>3 - QUELLE CONNAISSANCE DES PHENOMENES D'ERRANCE</b>	
<b>DANS LA REGION ? .....</b>	<b>22</b>
PREAMBULE.....	22
<b>3.1 Principaux enseignements concernant les publics en errance en Midi-Pyrénées .....</b>	<b>22</b>
3.1.1 Introduction .....	22
Le contexte de société .....	22
3.1.2 La notion d'errance des jeunes .....	25
3.1.3 Les limites de l'enquête « sociologique » .....	26
3.1.4 Des spécificités locales difficiles à réduire .....	26
<b>4 - LES « JEUNES ERRANTS » .....</b>	<b>29</b>
<b>4.1 Approche sociologique des « publics ».....</b>	<b>29</b>
<i>Les sources.....</i>	<i>29</i>
<i>Topographie de la précarité des jeunes.....</i>	<i>29</i>
4.1.1 Des jeunes « de passage » .....	30
<i>Des « voyageurs ».....</i>	<i>30</i>
<i>Des « saisonniers ».....</i>	<i>31</i>
<i>Des « routards » .....</i>	<i>32</i>
<i>Des jeunes en mal d'insertion .....</i>	<i>32</i>
4.1.2 Des habitants .....	33
<i>Des squatters.....</i>	<i>33</i>
<i>Des personnes hébergées .....</i>	<i>34</i>
<i>Des jeunes en habitat de fortune .....</i>	<i>34</i>
<i>Les « zonards » et les jeunes clochardisés .....</i>	<i>34</i>
<i>Des jeunes « locaux » en mal d'intégration sociale.....</i>	<i>35</i>
<i>Jeunes « handicapés » fragiles ou supposés relever d'un suivi psychiatrique.....</i>	<i>36</i>
<b>4.2 Entre autonomie et dépendance .....</b>	<b>36</b>
<b>4.3 Le point de vue des acteurs.....</b>	<b>37</b>
4.3.1 Des catégories de jeunes plutôt valorisées .....	38
<i>Les jeunes en souffrance.....</i>	<i>38</i>
<i>Les jeunes mobiles .....</i>	<i>38</i>
4.3.2 Des jeunes plus stigmatisés .....	38

4.4	<b>Entre rhétorique de la violence et compassion</b> .....	40
4.5	<b>En conclusion</b> .....	41
<b>5.</b>	<b>LE DISPOSITIF ALBIGEOIS</b> .....	<b>43</b>
5.1	<b>Introduction</b> .....	43
5.2	<b>Des rencontres pour un diagnostic partagé et la mise en œuvre d'une action concertée</b> .....	43
	<i>Rappel</i> .....	43
	<i>Historique</i> .....	43
	<i>Les interventions : un « dispositif » limité</i> .....	44
5.3	<b>Des services mobilisés</b> .....	46
	<i>Le travail social en direction des jeunes les plus marginalisés</i> .....	46
	<i>Les modes d'intervention de l'éducateur relais</i> .....	47
	<i>Le partenariat</i> .....	48
	<i>Le public rencontré en maraude</i> .....	49
5.4	<b>Les difficultés rencontrées par le partenariat local</b> .....	49
	<i>Les découpages en services et les contraintes de missions</i> .....	50
	<i>L'absence d'espace de concertation et de coordination</i> .....	50
	<i>Un manque d'articulation entre action sociale et services de santé</i> .....	51
	<i>Dans l'ensemble, une action spécifique peu adaptée aux jeunes errants</i> .....	51
	<i>L'action caritative et humanitaire</i> .....	52
5.5	<b>Commentaire</b> .....	53
<b>6 -</b>	<b>PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS</b> .....	<b>54</b>

## 1 - LE CADRE DE L'ETUDE

### 1.1 La commande

La présente étude répond à une double commande :

#### a) Du pôle social de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Midi-Pyrénées, dans le cadre de sa mission d'observation sociale :

*"La DRASS Midi-Pyrénées met en œuvre chaque année un programme d'observation sociale régionale décliné autour de plusieurs axes : Pauvreté précarité exclusion, Santé et Accès aux Soins, Handicap inadaptation, Vieillesse dépendances, Emplois et qualifications sociales.*

*Concernant l'axe I « Pauvreté précarité exclusion », le collège des directeurs DRASS-DDASS Midi-Pyrénées a retenu comme proposition pour 2004 le thème suivant : Errance et nouveaux phénomènes de rue qui s'inscrira au titre des moyens dévolus dans le CPER 2004."*

*Notre démarche se veut toujours régionale voire interdépartementale d'où l'idée d'associer ou de mettre en perspective plusieurs départements de la région. L'objectif de la DRASS est ainsi d'animer une réflexion d'envergure régionale visant notamment :*

- à tirer les enseignements des procédures et des actions mises en œuvre à partir de 1997-98 dans différents départements (Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Garonne, Hautes-Pyrénées),
- d'étendre ce type de démarche aux territoires jusque là moins concernés,
- à développer une connaissance plus systématique des situations et des phénomènes d'errance et de marginalisation des jeunes,
- de mieux connaître les composantes des dispositifs départementaux, dans le but d'en associer les acteurs à une réflexion d'envergure régionale, portant sur les moyens disponibles, pour une définition plus adéquate des besoins,

L'objectif général étant de positionner le travail des animateurs du collège DDASS-DRASS, et au-delà l'action des instances décentralisées de l'Etat, dans la perspective de définir une politique régionale, à la fois moins soumise aux tensions que suscitent les phénomènes d'errance à l'échelle locale, et mieux à même de répondre aux difficultés que rencontrent les dispositifs départementaux face à des phénomènes d'errance de jeunes souvent caractérisés comme mobiles et relativement insaisissables (hors des dispositifs existants).

#### Il est demandé au collectif d'étude et à l'intervention de terrain :

- D'aider les instances locales à mieux appréhender le phénomène auquel est confrontée la région Midi-Pyrénées,
- D'aider à l'orientation « d'une politique locale d'insertion », adaptée
- d'apporter des éléments permettant de resituer le phénomène en Midi-Pyrénées () et les réponses mises en œuvre.

## **b) De la DDASS du Tarn**

Entre 2001 et 2003 la DDASS du Tarn s'est attachée à mettre en oeuvre une démarche de concertation des intervenants locaux concernés par les publics de l'errance, en provoquant des rencontres régulières et un premier diagnostic des besoins. Cette démarche aboutit notamment au début de l'année 2004 :

- sur la création d'une fonction d'intervenant de rue, financée par la DDASS,
- sur la première configuration d'un comité de pilotage associant la municipalité et les principaux intervenants,

La demande d'une étude spécifique s'inscrit dans cette dynamique. (avril-mai 2004)

Elle est suivie d'un premier comité de pilotage au mois de juin.

La DDASS table sur l'articulation entre :

- un pilotage inter institutionnel,
- une coordination des intervenants locaux,
- une mission de travail de rue,
- une étude finalisée,

pour mettre en oeuvre un dispositif permanent.

Localement, la mission d'étude se donne trois objectifs principaux :

1. Améliorer la connaissance des publics de l' « errance », contribuer à une approche qualitative,
2. Repérer des modalités de réponses et interroger les interventions, leurs apports et limites, l'état de l'action coordonnée,
3. Participer à la réflexion des partenaires locaux, dans une perspective de définition des besoins.

### **1.2 Le projet ORSMIP-FNARS UTM**

*Voir Annexe I*

### **1.3 Faisabilité du projet et moyens**

La DRASS a souhaité dans un premier temps confier la mission à un collectif d'étude constitué : *la DRASS serait favorable pour commanditer une étude d'observation sociale à trois volets dont l'un serait confié à l'ORS, l'autre à la FNARS et le dernier à l'UTM.*

Les contacts en vue d'une association directe de l'Université Toulouse Mirail n'ont pas abouti. Mais les trois composantes ont été représentées :

L'Observatoire Régional de la Santé et la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale, dans la réalisation du travail de terrain et l'entretien des relations avec le comité technique et le comité de pilotage tarnais..

L'UTM au sein d'un comité scientifique informel qui s'est réuni à plusieurs reprises en cours d'étude et a participé à la lecture du présent document.

## 2 – DOCUMENTATION DU PHENOMENE

### 2.1 Des « procédures de diagnostic partagé ». Principes et formalisations

Les phénomènes dits d'errance des jeunes se sont matérialisés au début des années 90, mais les occasions que s'est donnée l'Action Sociale centrale d'animer un travail sur ce thème ne sont pas nombreuses au cours de ces 15 années.

- La Politique de la Ville a parfois emprunté à cette notion, dans le cadre des Contrats de Ville ou d'Agglomération, mais souvent au prix d'une certaine confusion entre jeune errance et situation des jeunes habitants des quartiers de logement social en mal d'intégration sociale.
- Les Programmes Régionaux pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), initiés en 2000, font parfois encore aujourd'hui une place à la problématique, mais sur le versant santé.
- Les démarches les plus significatives ont été impulsées par la DGAS à la fin des années 90 : procédures incitatives dites de « Diagnostic partagé » et dispositifs de Veille Sociale.

La commande de la DRASS se situe dans la continuité de ces deux initiatives.

Les dispositifs de Veille Sociale se sont attachés à développer des formules adaptées aux populations marginalisées de sans logis, à la fois à des fins d'information des phénomènes et d'accompagnement des situations individuelles. On leur doit la coordination coordonnée de fonctions comme la téléphonie 115, les lieux d'accueil et d'hébergement, le « travail de rue ».

Les procédures de « diagnostic partagé sur l'errance des jeunes », n'ont pas été reconduites au-delà de 2002. Celles-ci se donnaient pour objectif de participer à un rapprochement le plus large possible entre les représentants locaux des institutions et des services sociaux localisés, dans un but de meilleure définition et prise en compte des phénomènes d'« errance », de concertation de proximité sur les besoins et les moyens à mettre en œuvre. Elles se sont le plus souvent organisées en Comités de pilotage institutionnel, et comités techniques partenariaux...

On verra plus bas que ce type d'organisation n'a pas pu se mettre durablement en place dans le Tarn.

#### 2.1.2 Principes

*« La DGAS a mandaté en 1998 des cabinets d'études pour soutenir à partir de guides méthodologiques<sup>1</sup> des diagnostics locaux partagés autour de la grande précarité et l'errance des jeunes. Deux départements en Midi-Pyrénées (Ariège et Tarn et Garonne) ont participé à cette démarche ayant conduit pour partie à élaborer des propositions d'actions ».<sup>2</sup>*

---

<sup>1</sup> Voir bibliographie III 2 et suivants.

<sup>2</sup> Texte programmatique DRASS 2004

La notion d'errance des jeunes ressort du travail social et reflète une préoccupation de prévention et de traitement des situations de jeunes considérés comme « en danger » et « en souffrance, tant psychique que physique »<sup>3</sup>

A partir de 1997, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a donc cherché à susciter un modèle de procédure concertative, « sans aucun caractère impératif », faisant appel à la mobilisation des DDASS et des DRASS, et au-delà à l'ensemble des intervenants confrontés aux phénomènes considérés.

La procédure répondait à un double souci :

- de « favoriser un diagnostic partagé sur les questions de marginalité et d « errance »
- de « susciter une mise en synergie des acteurs locaux »

## **2.2 Une démarche du même type dans le Tarn ?**

La démarche d'étude devait donc accompagner la mise en dispositif animée par la DDASS (voir 1.1).

Des difficultés diverses rencontrées peu après le lancement de la démarche ont retardé sa mise en oeuvre entre juillet 2004 et mai 2005. La réunion de comité de pilotage de juin 2004 n'a pas eu de suite.

L'étude a été réalisée, mais avec des objectifs restreints :

- en termes de couverture territoriale. L'ambition initiale était de considérer non seulement le secteur albigeois mais aussi la partie Ouest du département (dont les villes de Gaillac, Graulhet, Lavaur, L'Isle sur Tarn, Rabastens...). Ce second volet prévisionnel a été abandonné, essentiellement par faute de mobilisation des collectivités territoriales concernées. L'étude s'est recentrée sur le contexte albigeois.
- hors de toute animation ou démarche coordonnée sur le site albigeois.

Elle s'est déroulée entre septembre 2004 et février 2005.

La diffusion du présent rapport s'inscrit dans des perspectives nouvelles en matière de pilotage institutionnel et de relance de la démarche partenariale.

## **2.3 L'expérience des autres départements**

Les actions ciblées initiées par la DGAS à partir de 1997 se sont traduites par une mobilisation relativement large.

---

<sup>3</sup> Cf III 2

Divers départements de la métropole ont animé un travail sur ce thème. Le point réalisé en l'an 2000 mentionne notamment : Allier, Ariège, Cantal, Doubs, Finistère, Ile et Vilaine, Jura, Haute-Loire, Indre et Loire, Loire-Atlantique, Morbihan, Puy De Dôme, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Tarn et Garonne, Haute-Vienne, Territoire de Belfort, Val d'Oise.

(Voir ANNEXE 2)

### ***2.3.1 Les enseignements d'ensemble***

Les enseignements majeurs de cet ensemble d'expérience se situent nous semble-t-il à deux niveaux :

- dans « la complexité des phénomènes, ses représentations différentes selon les acteurs ». Dans la plupart des cas, les efforts des participants ne permettent pas de véritablement qualifier les processus et les situations. En l'absence notamment de dispositif institutionnel centré sur les « 18-25 ans », susceptible de garantir la représentativité des situations de jeunes marginalisés et la légitimité d'une action sociale à leur égard, « un travail sur l'errance confronte à des différences importantes dans les représentations du problème, véhiculées par les acteurs engagés, en fonction de leur position institutionnelle et de la façon dont ils ont à traiter les questions ».
  - cette difficulté a été souvent signalée, et notamment en Midi Pyrénées à travers l'étude réalisée à la demande de la DDASS de la Haute Garonne en 1998<sup>4</sup>. Les « outils » d'une définition font défaut pour des acteurs réduits à caractériser des phénomènes qui échappent souvent largement à leur intervention en empruntant aux catégories qui définissent leur fonction et leurs missions. Au risque d'une déqualification sociale radicale des jeunes marginaux.
  - Les professionnels se trouvent le plus souvent confinés sur le terrain « palliatif », à considérer les « manques » et les « souffrances » des individus, en même temps que l'inadaptation des moyens existants. Les « outils » leur manquent pour faire la part entre des catégories positivées de publics légitimés, et les figures de « marginaux » plus ou moins organisés, de « parasites », de « vagabonds »... supposés ne pas être quittes de la responsabilité de leur état.
- dans le caractère disparate des instances réunies à des fins de diagnostic partagé, commissions, groupes d'échange et de réflexion, comités de pilotage, comités techniques...
  - parfois limitées au concert inter institutionnel et à quelques correspondants professionnels ou bénévoles,
  - souvent plus largement ouvertes aux acteurs de terrain, travailleurs sociaux et de santé, associations. Cette ouverture répond aux attendus initiaux de la démarche.

---

<sup>4</sup> Cf. II 12

- Plus rarement accessibles aux intervenants susceptibles de se faire porteurs de la parole des jeunes, ou à une forme quelconque de représentation directe, comme les procédures centrées sur les « SDF » ont parfois su la solliciter par le passé.

La tonalité générale des comptes-rendus varie sensiblement selon les modalités de la mobilisation, notamment en ce qui concerne le regard porté sur la nature et le sens imputables aux situations et processus étudiés.

Elle varie de façon tout aussi marquée, le fait nous semble important à noter, selon que la démarche engagée s'est ou non dotée des moyens nécessaires pour une investigation de terrain auprès des jeunes marginalisés, que ce soit par le biais :

- d'une étude déléguée de type « ethnologique »
- de la mise en place d'une fonction de « travail de rue »
- de la mobilisation des intervenants dans le contact et l'information directe des situations et trajectoires de jeunes personnes.

En l'absence de l'une ou l'autre de ces formes de médiation directe, le propos sur le phénomène et sur les jeunes errants, fut-il partagé, apparaît nettement plus stéréotypé, et avec lui la définition des besoins et des moyens.

### ***2.3.2 Quelles définitions a priori de l'errance et de ses processus ?***

*« Les processus qui participent à l'errance sont divers. Ont cependant été particulièrement repérés :*

- *la difficulté des jeunes à trouver des ressources suffisamment pérennes,*
- *la fragilité personnelle amenant à fuir les difficultés qu'ils rencontrent dans l'errance,*
- *l'attraction qu'exerce celle-ci au moins dans un premier temps par la liberté qu'elle permet »<sup>5</sup>.*

Selon les mêmes sources, y participent également les ruptures familiales, autant du fait des « tensions » entre parents et enfants, d'une « volonté d'autonomisation contrariée », du refus du « contrôle social qui s'y exerce...

Les tentatives de définitions empruntent à une multiplicité de registres, parfois difficilement conciliables : fragilité personnelle, quête d'autonomie, désir de s'abstraire des contraintes, précarité de l'emploi et du logement, ruptures ou passé de précarité familiale, isolement (manque de ressources de « réseau »), effets induits de l'offre d'accueil et d'insertion (qui s'inscrit généralement dans des temps courts), échecs répétés (scolaires, professionnels...), choix de cultures alternatives, ruptures de l'adolescence... compliqués par les problèmes psychosociaux, « l'incapacité à supporter la frustration », les phénomènes d'entraînement de groupes, etc.

---

<sup>5</sup> Cf III 2 et suivants.

Le regard porté sur les « populations » en présence, sur les manifestations du phénomène sont également fonction des positionnements d'acteurs, entre :

- des points de vue étroitement « exogènes » (un regard extérieur sur les signes les plus visibles du phénomène, le plus souvent focalisé sur les comportements déviants de certains jeunes, qui traduit l'exaspération d'une part des habitants),
- des points de vue plus « compréhensifs », fondés sur une plus grande proximité avec au moins une partie des jeunes considérés.

On notera à titre d'illustration que le débat d'acteurs s'attache souvent à définir en quoi les trajectoires de jeunes marginalisés peuvent être considérées comme essentiellement subies par ces derniers, comme une « réponse » ou une « adaptation » aux contraintes qu'ils rencontrent, ou comme résultant d'un choix de leur part. Ce débat convoque souvent les situations les plus dégradées et insiste généralement sur les « dangers » qui s'attachent aux parcours de marginalisation, en se focalisant sur les dérives « à la rue » : la manche, les consommations d'alcool ou de toxiques, les trafics... tendant ainsi à poser ces dernières comme résultantes intrinsèques des conduites de jeunes dans leur ensemble.

Il apparaît que la plupart des intervenants associent toutes conduites de jeunes à l'errance dès lors qu'elles échappent un tant soit peu aux normes les plus strictes, résidentielles, professionnelles, relationnelles, vestimentaires, culturelles... La confusion est rarement levée entre question sécuritaire, question d'ordre public et question sociale. Cette tendance à l'amalgame apparaît d'autant plus marquée :

- lorsque les acteurs impliqués se situent en position de conflit « territorial » avec certains jeunes (portant en premier lieu sur le bon usage des espaces publics). La dimension sécuritaire reste alors dominante.
- De la part d'acteurs peu impliqués dans le contact direct avec les jeunes incriminés, qu'il s'agisse d'intervenants institutionnels, professionnels ou bénévoles. La nature des discours sur les jeunes apparaît alors comme reflet de la « distance sociale » qui sépare les jeunes des institutions et services.

Les enjeux des diagnostics partagés n'en apparaissent que plus importants : il s'agit de réaliser les conditions d'une médiation entre jeunes et intervenants qui semblent aujourd'hui rarement réalisées.

## **2.4 L'action « jeunes errants et marginalité » en Midi-Pyrénées**

Dans la perspective d'une intervention coordonnée à l'échelle régionale, l'expérience des huit départements de Midi-Pyrénées reste à reconstituer. Bien qu'à des titres et dans des contextes

institutionnels divers, tous ont au moins engagé une réflexion sur le sujet, et la plupart ont initié une action concertée.

L'Ariège et le Tarn et Garonne ont participé à l'animation de la procédure nationale DGAS de 1997. La Haute-Garonne, et d'abord la métropole régionale, héritent d'une histoire de la prise en compte de la question SDF commencée dès le milieu des années 80 (Voir II 12, II 27, III 24, III 32, IV 15, et plus particulièrement IV 22, V 5, VI 2 pour la dimension historique). On notera toutefois que le Sud du département a aussi fait l'objet d'une attention particulière, qui a donné lieu à publication (Voir VI 3). A posteriori, la mise en place du dispositif toulousain de Veille Sociale y apparaît aujourd'hui essentielle, pour avoir réussi la synthèse des interventions antérieures dans un cadre plus institutionnel. Mais s'il est un enseignement majeur de l'expérience toulousaine, c'est bien que les phénomènes récents de marginalisation des jeunes y demeurent certainement, comme ailleurs, les moins documentés (voir plus particulièrement IV 15, IV 24). Le Lot a aussi ses dispositifs propres, dont l'expérience mériterait d'être capitalisée (réseau REVIH, action sociale et d'insertion en prise avec les phénomènes de marginalisation des jeunes en milieu rural et urbain...). Le Gers et le Nord du Tarn font l'objet de la présente démarche. Ce dernier département a développé une action en réseau dans sa partie Sud (Castres Mazamet), qui mériterait également d'être intégrée à une mise en perspective régionale.

## **DEUX EXEMPLES**

Nous tenterons ici de rendre compte de deux expériences départementales, qui nous apparaissent à la fois contrastées et complémentaires. Celles du Tarn-et-Garonne et celle des Hautes-Pyrénées.

L'exercice d'écriture d'un bilan immédiat des actions centrées sur les jeunes marginalisés n'est pas des plus faciles, le plus souvent parce que les procédures initiées n'ont pas trouvé les moyens de se pérenniser, et surtout par disparition des porteurs de projets. L'action auprès des publics les plus marginalisés est à l'image de ces derniers, souvent des plus précaires, et des moins reconnus. (Voir IV 22, V 5...).

Le risque est aussi dans la difficulté à faire le point des diverses interventions. Toute investigation est condamnée à se concentrer sur ce qui lui apparaît comme essentiel, et donc à faire des choix.

### ***2.4.1 Phénomènes d'errance chez les jeunes en Tarn et Garonne (résumé)***

Expérience de procédure de « diagnostic partagé » sur le Tarn et Garonne  
entre 1997 et 2002 (Sources : documentation et contacts)

Résumer l'expérience de six années d'animation partenariale sur un département est bien sur difficile et sujet à arbitraire. Nous nous bornerons à souligner les points qui nous paraissent les plus importants, dans une perspective opérationnelle.

## a) La démarche

La DDASS du Tarn et Garonne a saisi l'opportunité ouverte par la DGAS pour engager un travail dès le mois d'octobre 97. Un ensemble de facteurs a participé à cette initiative :

- Les intervenants locaux avaient dès avant repéré des difficultés avec les jeunes errants et en avaient fait part aux institutions et collectivités
- Une forte **mobilisation partenariale** s'était manifestée en ce sens dès avant l'entrée en procédure, avec notamment une implication notable des associations.
- La DDASS avait pris l'initiative dès 1996 de **faire circuler un questionnaire** auprès de 80 « organismes » du département « intervenant auprès des jeunes » et avait publié les résultats.
- Ceux-ci faisaient notamment état d'une augmentation des jeunes dans les structures d'hébergement.
- Dans le même temps (1996), une vague pétitionnaire provenant « de la société civile » attirait l'attention sur la présence grandissante de jeunes dans les espaces publics du centre ville de Montauban.

### ❖ *Modalités de la mise en dispositif*

Il est créé :

- un **comité de pilotage « a l'initiative de M. le Préfet »**. Ce fait apparaît très important y compris de la part des animateurs de la démarche. Il traduit un engagement ferme à privilégier la concertation,

Celui-ci est largement ouvert aux institutions : Préfecture, CCPD, DDJS, DSD, Académie, Justice, CCAS,... ainsi qu'aux associations.

- un comité de suivi professionnels/bénévoles
- des **commissions** (ou groupes de travail) thématiques

dont :

- un groupe de travail « hébergement »
- un groupe de travail sur l'accueil des jeunes en situation d'errance et de marginalisation

Il est fait appel à un accompagnement technique (en l'occurrence par un bureau d'études) qui est chargé, outre d'animer le dispositif, **de rencontrer différents** élus du département, de façon à mieux saisir leurs « préoccupations » (Cf. III 7).

Les collectifs se dotent rapidement d'instruments de recueil d'information dits **outils de veille**.

Un « tableau de bord » existe dès 1997. Il est réactualisé tous les ans.

Ci-dessous la synthèse de 2001

Type	Indicateurs	1997	1998	2001
Type 1	Jeunes hébergés	196	201	325
Errance en hébergement	Jeunes en accueil de jour	80	113	195
	RMI - de 25 ans	113	81	60
	Aides FAJ sans logement personnel	159	210	98*
	Jeunes connus Mission Locale hébergés	107	237	149
	Bénéficiaires de l'aide médicale Etat	47	192	
	FAJ « subsistance »			375

Type 2	Nb d'espaces publics investis	10	9	15
Errance de groupe	Jeunes concernés	+/- 60	25 à 30	-35
	Accueil par urgences hôpital	+/- 65	41	52
	Nb de squats repérés (par TS)		2	
	Nb de squats repérés (par police, gendarmerie)			10
	Saisines gendarmerie/police par SNCF		27	41
	Jeunes rencontrés par équipes de rue		84	67

Type 3	Placements de jeunes de 12 à 16 ans	43	86	
« Errances urbaines »	Nb de contrats jeunes majeurs	38	19	
	Jeunes identifiés par TS "avec comportements de marginalisation			
	Fugues déclarées	287	261	162
	Aides FAJ en urgence (Puis TRACE)	99	115	*157
	Jeunes connus de la Mission Locale comme « en grande difficulté »		149	*24
	Jeunes déscolarisés signalés au procureur		16	24
	Nombre d'absences signalées		108	192

Un état de l'hébergement sur le département est également tenu à jour : il fait état de 1018 personnes hébergées en 2000, dont 201 jeunes de moins de 25 ans (897 et 196 en 1997).

Chaque structure associée est amenée à dresser son propre état des lieux : hôpital, police-gendarmerie, CCAS, SNCF, Justice...

#### ❖ *Les pistes d'action*

Le comité de suivi s'attache dès les origines à définir les orientations d'une action spécifique. Elle définit dans un premier temps des « pistes pour l'avenir » et les principes qui les structurent.

Parmi les plus remarquables :

- *Aller vers les jeunes errants*

L'action sociale restant « structurée en termes de réponse à une demande » le constat est que certains des jeunes sont sans demande, ou que les demandes restent sans suite. Ce qui peut s'interpréter pour beaucoup dans le registre de la « souffrance psychologique ».

Propositions :

- développer de nouveaux modes d'action du type « aller vers » : prendre contact, entrer en contact.
- élargir le partenariat du travail de rue
- développer l'action en réseau entre secteurs prévention et répression, médical et social
- déployer de nouvelles formes d'accueil

- *Un travail sur l'usage des espaces publics*

Les lieux publics sont appropriés de façon « normale » (lieux de rencontre d'échange...)

La politique du logement au centre ville a des effets sur les usages de l'espace public

Même logées, les personnes « retournent à la rue » dans la journée.

L'accès au logement ne permet pas de rompre avec le sentiment d'isolement.

En conclusion : nécessité d'un accompagnement.

Promouvoir une animation organisée, et diverses formes de médiation.

- *Intervenir sur « l'activité »*

L'intervention a permis de relativiser le sentiment de vide, elle a permis de « repérer de réelles capacités à faire ».

Accompagnement et médiation doivent donc intégrer le potentiel lié aux « activités d'expression artistique », action de convivialité (repas de quartier,...), ateliers divers.

La démarche suppose que le travail social accepte une certaine « prise de risque ».

- *Mieux coordonner*

Dans une perspective de formalisation de réseau.

## **b) Les actions entreprises**

Une caractéristique majeure du dispositif Tarn et Garonnais est également dans l'attention qu'il a portée à définir le plus tôt possible des orientations pratiques et des objectifs aux actions entreprises.

La liste que nous en donnerons n'est pas exhaustive (état transitoire), mais déjà très indicative des orientations générales.

### ❖ *Définition de l'errance*

Chaque structure a son niveau participe à qualifier et quantifier les situations d'errance auxquelles elle est confrontée.

### ❖ *État des lieux de l'offre spécifique*

- *Équipes de rue*

Elles sont mises en œuvre à l'initiative du CCAS et de l'Association La Pause dès le début de l'année 1997 (avant lancement des dispositifs DGAS – Avril 97).

La démarche se définit comme « tentant () de rétablir les liens entre les personnes à la rue, leur environnement et les institutions ».

Rencontre notifiée avec 206 personnes dont seulement un tiers de moins de 25 ans.

Au moins cinq personnes ont participé à ces équipes (chiffre de 97), des associations La Pause et R ? Tort, Epice 82. Sortie à deux ou trois personnes, le plus souvent homme+femme.

Chaque « sortie de rue » a donné lieu à un ensemble de fiches qualitatives.

C'est de ce travail de rue que découle un diagnostic qui est très vite partagé par les divers intervenants, selon lequel « il n'existe pas un profil type », les « jeunes errants » se révélant à la fois en tant que « personnalités singulières ainsi que des groupes éphémères ». Trois types principaux de « manifestations » apparaissent :

1 - **Les conduites d'errance associées à la fréquentation des centres d'accueil de jour et/ou d'hébergement** (au plan sociologique, on y trouverait certainement à redire, en termes d'imposition de l'objet et de déni du sujet, mais peu importe, il s'agit du résultat d'un « travail », en soi respectable).

Au-delà de la pétition de principe selon laquelle les structures d'accueil font face à une augmentation notable des demandes d'hébergement, le texte s'attache à bâtir l'image de jeunes « en galère », « depuis plusieurs mois, voire un ou deux ans », qui ont le plus souvent des « conduites addictives ».

2 - **Des « conduites d'errance » qui se manifestent « dans les espaces publics », en groupes.**

Lieux « utilisés » pour des « pratiques de mendicité », vente de petit artisanat, petit spectacles de rue. Des personnes en « refus par rapport aux dispositifs institutionnels », « en rupture revendiquée avec la vie normale », avec « usage massif » de produits divers, et dégradation psychique et physique.

3 - **Un type « d'errance urbaine » de jeunes habitants**, en « conduite de fuite » et de marginalisation. Des jeunes en risque de passer d'une « errance sédentaire » à une « errance active » (Cf. III 22 pour l'origine de la notion).

- *Dans le cadre de « l'aller vers »*

Voir « les pistes » ci-dessus. La formule a donné lieu à définition d'actions concrètes, mises ou non en œuvre :

Action Santé dans l'articulation entre hôpital, psy et travail social

Action avortée sur le logement alternatif

...

- *Dans le cadre des "activités"*

Organisation de repas autogérés

Insertion par l'expression artistique

- *Sur le thème "espaces publics"*

Actions de médiation de quartier

Faire participer les "errants" aux manifestations publiques

Accompagnement social personnalisé des jeunes logés

- *Coordination*

Mise en place d'un "comité de veille"

Renforcement des relations police, justice et travail social.

### **c) Devenir du dispositif**

A partir de 2003, la question de la jeune errance est passée relativement au second plan alors que s'imposait une problématique lourde liée à l'afflux de personnes en demande d'asile.

Les phénomènes observés les années précédentes, en particulier de groupes importants d'estivaliers/festivaliers de passage plus ou moins durable, ont eu tendance à se résorber (ce qui semble assez général).

Mais le département a connu de nouvelles difficultés au cours des étés 2003 et 2004, liées notamment à la présence de jeunes en quête de petits boulots saisonniers, dont les conditions d'accès au logement et à l'emploi ont pu apparaître alarmantes. Une action partenariale serait susceptible d'être relancée en ce sens.

## ***2.4.2 Le département des Hautes-Pyrénées***

### **a) Dispositif d'urgence et actions spécifiques « Errance des jeunes »**

Nous évoquerons deux composantes de l'action départementale. Cela sera inévitablement au détriment de certaines interventions aujourd'hui moins visibles (au dépend notamment des actions menées par les instances d'insertion dans le Nord du département -Vic Bigorre, et en complète méconnaissance de la situation dans les villes de l'Est du département (Bagnères, Lannemezan,...).

## **b) Sur le Site de Tarbes**

En 1997-98, les instances tarbaises ne se sont pas engagées dans la démarche de « diagnostic partagé » initiée par la DGAS.

Elles ont par contre mobilisé des ressources plurielles, relevant de différents dispositifs d'essence étatique ou locale :

- Plan Départemental d'Accès aux Soins des Personnes les plus Démunies
- Contrat de Ville de l'agglomération tarbaise
- Plan Départemental d'Accès au Logement
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
- Plans Locaux d'Insertion.

Liste non exhaustive.

Dans chacun de ces cadres, des instances de consultation ont été mises en place, comités de pilotage, comités techniques, groupes d'appui... qui participent à la construction des réponses aux phénomènes identifiés.

La concertation a en outre la ressource de s'inscrire dans des relations normalisées au niveau institutionnel entre représentants de l'Etat, du Département et de la Préfecture.

### **❖ *Un dispositif « Sans logis » assez fourni***

La ville de Tarbes dispose d'une offre d'hébergement relativement conséquente (voir III 16). Certains établissements ont engagé une réflexion sur l'accueil des jeunes en errance, des jeunes marginaux handicapés, et y compris sur l'accueil des chiens. Un volet important de chambres d'hôtel complète l'offre des structures.

Mais les CHRS ont en moyenne un public plus âgé que ceux de l'errance. Il n'y a guère qu'en hiver que l'on voit vraiment des jeunes venir « se mettre à l'abri ». Et on peut penser avec certains acteurs qu'il « n'est pas évident que ce soit à partir de l'hébergement que l'on pourra faire quelques chose » (en matière d'errance des jeunes). Les flux de jeunes de passage, le « mouvement » caractéristique de la population des jeunes, échappe pour beaucoup à l'offre d'hébergement de réinsertion.

Un SAMU social fonctionne d'octobre à mars, mais il enregistre peu de demande d'hébergement de la part des jeunes, qui ont leurs lieux à eux, pour beaucoup dans le domaine des squats.

Les associations caritatives et humanitaires sont en outre particulièrement investies. Elles proposent notamment différents lieux d'hébergement (les restos du Cœur gèrent par exemple des appartements relais), d'accueil de jour et d'accroche. Divers ateliers sont ouverts sur des activités d'insertion hors économique. Ils répondent à un souci partagé de considérer les personnes en valorisant leurs ressources, de susciter des activités de groupes...

Mais ces lieux restent dans l'ensemble assez peu fréquentés par les jeunes à la rue. Et l'errance des jeunes n'apparaît pas spécifiquement comme « un cadre réfléchi pour les associations ».

❖ *L'action spécifique « jeunes errants »*

Elle repose en partie sur des financements croisés DASS/Politique de la Ville, et plus largement sur une animation inter institutionnelle, entre mission de rue et groupes d'appui.

Le rôle de l'APS (Prévention spécialisée, travail social « de rue ») y apparaît essentiel. Le fait est assez remarquable pour être signalé : cette structure (de compétence départementale) a « investi le centre ville au début des années 90 » et s'attache depuis lors à accompagner les situations de grande marginalité, avec pour « cible » principale les jeunes majeurs de 18 à 21 ans. (Cadrage ASE étendu).

❖ *Un travail spécifique en direction des jeunes squatters*

Il s'agit à nos yeux de l'une des interventions les plus significatives à l'échelon régional. On verra plus loin que les situations de squats représentent une part notable de la problématique dans les villes moyennes de Midi-Pyrénées. Celles-ci sont rarement considérées par le travail social, lorsqu'elles n'échappent pas totalement au regard des professionnels.

L'un des vieux quartiers populaires de la ville centre se caractérise par la vétusté de l'habitat ainsi que par un « niveau d'acceptation élevé » des habitants pauvres. Ces lieux concentrent aujourd'hui l'essentiel des squats tarbais et l'APS, en lien avec des bénévoles, en a fait l'un des pôles de son activité, autour de questions clé : « Comment travailler la question du logement avec ces publics ? Dans quelles perspectives de relogement des personnes ? ». « On sait aujourd'hui qu'il y a des squats. Ils se sont déplacés dans le temps parce qu'il y a eu aussi pas mal d'opérations de rénovation. Dans quelles perspectives urbanistiques peut-on se situer et notamment face aux procédures d'expulsion en cours ?

La démarche emprunte largement aux résultats des travaux de la commission nationale qui a publié le rapport « Squats et habitat de fortune » (III 14).

La façon dont en parlent les acteurs directs tranche franchement avec le misérabilisme et la stigmatisation habituels, notamment lorsqu'ils décrivent la condition de ces jeunes intégrés dans des « lieux de vie », espaces « un peu communautaire », « lieux ouverts, conviviaux », « essentiellement investis par les jeunes », qui « se débrouillent tout seuls » sont souvent « super bien organisés, ils savent où s'adresser ». Ils disent également la distance qu'il peut exister entre une problématique des « jeunes errants » focalisée sur les manifestations les plus visibles (« chasse à la manche de centre ville ») et le caractère discret des squats, même s'ils font parfois l'objet de « quelques tensions », d'« histoires » plus ou moins affichables...

Dans ce contexte, le travail social de prévention ne va pas sans mettre à distance les habituelles tendances (des habitants, des intervenants sociaux, et jusqu'aux représentants des institutions) à

considérer que la meilleure façon de traiter des phénomènes de marginalisation des jeunes consiste à les déplacer. « On n'a pas à redouter que les jeunes passent, au contraire il faut que des jeunes passent pour qu'on puisse commencer un travail avec eux ». « Il faut un certain temps à ces personnes là pour se dire qu'au bout d'un moment elles peuvent s'autoriser à s'arrêter un moment ». Formules rares qui traduisent le sentiment qu'il n'est « pas sur qu'il y ait grand monde qui tienne à les sédentariser ».

Dans les Hautes-Pyrénées comme dans tous les départements de Midi-Pyrénées, le phénomène n'est pas proprement urbain. Il concerne aussi des secteurs très ruraux où des jeunes trouvent à se localiser, notamment dans le Nord du département. Ces formes d'habitat alimentent un passage qui a sa visibilité maximum au centre de la ville (alors que la part rurale du phénomène échappe assez largement aux regards).

Il semble qu'à Tarbes comme ailleurs la crainte de voir l'augmentation des capacités d'accueil faire « appel d'air » domine les logiques d'élus et d'habitants. La représentation dominante situe Tarbes sur la voie vers l'Espagne (?) de jeunes venant pour beaucoup du Nord Ouest du pays... (On notera quand même que les Hautes-Pyrénées n'ont pas de passage routier entre la vallée d'Ossau, au sud de Pau, et la vallée d'Auire, au sud de Lannemezan. Tarbes n'a pas d'accès direct sur l'Espagne).

### **c) L'expérience du « réseau santé solidarité » de Lourdes**

#### **❖ *De l'informel au formel***

L'expérience lourdaise de réseau santé s'adresse aux personnes précaires et marginalisées. Elle nous paraît mériter une mention particulière.

Elle ressort d'un premier rapprochement entre intervenants réalisé dans le cadre des cellules d'appui du RMI mises en place à partir de 99 à l'initiative et avec financement du Conseil Général. Ces contacts se poursuivent aussi dans le cadre des Commissions Territoriales d'Insertion, instances de concertation inscrites au Plan Local d'Insertion.

L'initiative en revient aux professionnels qui se côtoient au quotidien dans les locaux de la Maison Départementale de la Solidarité, structure de proximité où les échanges entre intervenants sont facilités. L'existence d'un tel lieu apparaît très importante.

A Partir de 2000, le noyau initial un ensemble de rencontres, avec un objectif premier de partage des expériences et des compétences :

- avec les associations caritatives et humanitaires. Peu demandeuses au départ de contact avec les professionnels, sinon d'informations concrètes ;
- avec d'autres acteurs professionnels : l'action de prévention et d'accompagnement social autour des jeunes « errants » s'articule dès le départ avec l'action d'insertion. Le travail de commissions associe les associations d'insertion par l'économique qui interviennent sur le secteur (chantiers, emploi CES, jardins...);

- avec les agents du CCAS de la ville, qui accompagnent souvent les problématiques les plus lourdes.

Les premières rencontres conduisent les participants à dresser un tableau d'ensemble marqué par les problèmes de grande précarisation et de marginalisation d'un public de plus en plus large. Il est fait état de situations mal connues, et notamment de personnes en grande difficulté de logement, SDF, squatters... qui se devinent derrière les interventions individuelles mais restent à informer de façon plus systématique. Que ce soit dans le cadre du suivi du RMI ou dans le cadre de l'action sociale classique, il s'avère que la dimension santé s'impose de plus en plus comme une priorité, y compris et d'abord dans le champ de l'intervention sociale.

Ces démarches ont abouti à la première formulation d'un projet de réseau à vocation d'intervention plus transversale : « passer de démarches individuelles, ponctuelles, du cas par cas, à une dynamique plus inter institutionnelle ».

Le but devient alors de formaliser le « maillage » en cours, « avec pilotes repérés dans chaque institution ».

Au départ, il n'existe pas de volonté institutionnelle très marquée susceptible de « cadrer » les acteurs. Avec la formalisation du réseau un co pilotage institutionnel met en place, animé par la DDASS et le Département. Les institutions de tutelle se portent demandeuses d'un repérage plus systématique des situations de personnes en grande précarité. Les missions de services se trouvent ainsi élargies à l'élaboration d'un diagnostic global partagé.

L'action collective s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

Le réseau émergent élargit ses contacts en direction des structures de soins. Initiées dès le départ du fait de la participation active de médecins de prévention, les échanges entre travail social et médecins se développent, notamment en direction :

- du CH Local, dont le rôle de proximité apparaît essentiel,
- du CDPA local (prévention anti alcoolique, devenu ANPA 65)

Une certaine stabilité des acteurs associatifs et professionnels participe à l'homogénéité des commissions.

#### ❖ *Le dispositif « errance »*

L'offre spécifique de ville en direction des SDF et « errants », offre d'accueil, et d'hébergement, de veille sociale... apparaît très limitée (pas de PAIO, le 115 est centré sur Tarbes, où sont le plus souvent dirigées les personnes en quête d'hébergement d'urgence). La fonction d'accueil de nuit est assurée de façon très théorique par le CCAS, qui assure quelques chambres d'hôtel en période hivernale. L'accueil de jour associatif est limité à 3 jours/mois...

L'action caritative et humanitaire demeure orientée vers les publics traditionnels des familles pauvres plus que vers les plus marginaux.

Les premières réalisations de réseau :

- *L'information*

Les premières réunions sont dévolues d'emblée à « dresser un état des lieux » :

De l'offre sociale et de santé :

L'objectif est de réaliser et de diffuser un premier annuaire des services (inexistant jusque là). Le projet est en cours d'aboutissement en 2004.

Des publics en présence :

Les participants constituent une première « liste » anonyme de plusieurs dizaines de personnes en situation de grande précarité, repérées dans le cadre de leur activité de mission et de service.

Ce premier recueil d'information sur fiches a permis d'alimenter les débats sur le « comment faire » dans un cadre de réseau.

Dans une deuxième phase, les membres du réseau manifestent le souci de « recueillir la parole des gens » et de mieux définir « comment se rapprocher de façon plus concrète de ces publics ? », autour de leurs conditions d'accès aux soins et à la santé. Cette réflexion débouche rapidement sur un projet d'enquête directe, au contact des personnes sans logis, des publics précaires de l'action caritative, ...

- *L'enquête*

Disposant d'un soutien financier DDASS très limités, les membres du réseau se sont eux-mêmes chargés de l'investigation de terrain. On sait que l'un des obstacles majeurs à ce type de démarche tient au fait que les définitions de missions des professionnels y laissent peu de place. Aussi symbolique qu'ait été le soutien institutionnel, il aura au moins permis de lever ce type de barrière et de laisser les acteurs considérer que : « On a tous travaillé avec les marges de manœuvres que l'on s'est créé ».

Ce travail d'étude a été réalisé en peu de temps et les résultats mis en commun (voir III 15 – On trouvera en Annexe 6 la trame d'entretien utilisée par les acteurs-enquêteurs du réseau)

Cette expérience reste à nos yeux exemplaire.

- *Des « Formations-action »*

Les difficultés que rencontrent des acteurs issus d'univers disparates à partager une même culture sont réelles et souvent difficilement surmontables. La formalisation d'un réseau de santé demande en outre des compétences techniques dont ses membres ne disposent pas a priori.

Le réseau a là-aussi obtenu un certain soutien des institutions (DDASS), pour inscrire ses membres dans une série de sessions de formation, dites « formations-action ». Au-delà des notions théoriques qui ont été abordées, portant sur la notion de réseau, sur les attendus des dispositifs concertés dans

les politiques publiques, elles se sont attachées à étudier les conditions concrètes de mise en œuvre du réseau lourdaise.

Les initiateurs de la démarche considèrent aujourd'hui que cette démarche « nous a aidé à nous projeter pour formaliser le réseau »

- *La charte du réseau.*

La mise en œuvre d'une action en réseau demande définition de principes et de règles partagées.

Les sessions de formation ont été pour partie consacrées à ce nécessaire travail de régulation interne, autour de quelques questions essentielles : comment articuler concrètement action sociale et de santé, intervention associative et professionnelle, partage de l'information et respect du secret professionnel, etc.

Le résumé ci-dessous ne rendra que partiellement compte du travail effectué.

Le « Réseau Santé Solidarité » s'est doté (2003) d'une « Charte de réseau » qui précise (résumé) :

- Les objectifs du réseau :

*Le travail de réseau a pour but l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des personnes en difficulté sociale, grâce à une meilleure connaissance de leurs besoins, de l'offre existante sur le territoire et la coordination des différents acteurs.*

- Ses « valeurs et engagements »

*La personne est au centre des préoccupations des acteurs de terrain dans le respect des principes suivants :*

- Droit à des soins de qualité

- Droit à la confidentialité

*Toute personne qui s'adresse à un membre du réseau est informée qu'il ne travaille pas seul...*

*De mobilisation des personnes*

*Les acteurs du réseau s'engagent à : au respect mutuel, à faire évoluer leurs pratiques, à repérer les dysfonctionnements et à chercher à y remédier.*

- Organisation

*Le réseau travaille en groupe élargi, en sous groupes ou en concertation ponctuelle, selon le niveau de coordination considéré.*

*Le réseau est co animé par au moins deux professionnels () de formation, l'une médicale, l'autre sociale...*

*Il se dote de moyens en matière : de formation, d'outils et supports d'information et de documentation.*

*La participation au réseau relève d'une démarche volontaire des acteurs.*

### ❖ *Le bilan*

Il est sans doute beaucoup trop tôt pour tirer des enseignements définitifs de l'expérience lourdaise. Mais quelques enseignements s'imposent :

- La démarche a permis d'attirer l'attention sur des phénomènes qui restent généralement mal connus de l'action sociale de missions comme des services de santé (voir in texte). Elle a permis de rompre avec le sentiment de fatalité qui prévalait jusque là.
- Le réseau a acquis une représentativité grandissante aux yeux des acteurs institutionnels, dès lors qu'il a commencé à se formaliser et à publiciser les résultats de ses travaux.
- Le collectif peut avoir le sentiment d'avoir franchi des étapes nécessaires dans le sens d'une coordination des moyens et d'une plus grande opérationnalité. Ses principaux animateurs considèrent notamment qu'il « en arrive aujourd'hui à une étape de définition des besoins ».

### **3 - QUELLE CONNAISSANCE DES PHENOMENES D'ERRANCE DANS LA REGION ?**

#### **Préambule**

Le chapitre qui suit s'inspire des différentes sources évoquées plus haut :

- Bibliographie régionale
- Expérience des procédures de « diagnostic partagé »
- Expériences régionales de mise en dispositif

L'ensemble ne prétend pas « couvrir » correctement l'espace régional. Les situations du Lot et de l'Aveyron n'y sont pas évoquées, alors que la question de l'errance a fait l'objet de réflexions et d'actions souvent significatives (ainsi dans le Lot, dans le cadre du partenariat social, du réseau REVIH...). De même, on ne s'attardera pas sur les spécificités de la métropoles régionale. Notre propos premier porte sur les départements et villes moyennes de Midi-Pyrénées, dont les élus locaux ont souvent découvert tardivement que les phénomènes de marginalisation des jeunes, jusque là associés au contexte métropolitain, pouvaient aussi les concerner.

Ce type de travail de synthèse demanderait de longs développements. On s'arrêtera ici à ce qui nous paraît essentiel, en renvoyant régulièrement aux sources disponibles :

#### **3.1 Principaux enseignements concernant les publics en errance**

##### ***3.1.1 Introduction***

#### **Le contexte de société**

D'un point de vue sociologique, le phénomène considéré en termes d' « errance des jeunes » se situe à la rencontre entre différentes données contemporaines :

- Un contexte socio-économique marqué par un chômage massif qui affecte plus particulièrement les jeunes et se traduit à différents niveaux :
  - par une plus grande exigence en matière d'accès comme de maintien au travail. L' « employabilité » des prétendants à l'emploi se mesure non seulement à des exigences accrues en matière de formation initiale, mais aussi en termes d'adaptation aux nouvelles contraintes, de résistance au stress, de flexibilité...
  - Par une précarisation grandissante des conditions d'emploi, symbolisée, surtout chez les plus jeunes, par un recours massif à l'emploi temporaire de courte durée. La formule

d'emploi « intérimaire » (à l'origine destinée à remplacer les travailleurs absents), prend rang de modèle structurel de recrutement. Si la formule a ses adeptes parmi les jeunes qualifiés les plus autonomes, elle participe à fragiliser les plus fragiles, de plus en plus en mal d'intégration.

- Une radicalisation de la « guerre des places » : les inégalités sociales pèsent de plus en plus sur l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi.
- Le travail est depuis longtemps, et demeure, le vecteur essentiel de l'intégration sociale, dans une société qui œuvre, au moins depuis la Révolution, à promouvoir l'autonomie des personnes au détriment des filiations communautaires. Réaliser la double injonction de l'intégration et de l'autonomie individuelle est devenu de plus en plus ardu depuis la fin de la période de plein emploi des « Trente Glorieuses » : l'individu doit savoir se construire soi-même en tant que tel, tout en se conformant aux figures imposées de l'intégration. Il se doit de se « réaliser » dans l'activité socialisée, participer au collectif tout en faisant preuve d'indépendance et d'aptitude à exercer sa liberté, accepter les règles d'un jeu qui demande surtout de savoir s'adapter au changement... (voir II 3, I 8,...)
- Les travailleurs sociaux notent souvent eux-mêmes combien le « parcours » peut être long pour certains jeunes pauvres, avant de parvenir à résoudre pour eux-mêmes le nœud des injonctions paradoxales. Les situations d'entre-deux perdurent parfois bien au-delà de l'adolescence, lorsqu'elles ne prennent pas un caractère plus dramatique.
- L'évolution de la famille dans le sens d'une plus grande autonomisation de ses membres. Les solidarités familiales perdurent, mais leurs modèles font moins de place aux rapports d'interdépendance et d'autorité, et de plus en plus aux rapports électifs, aux relations affectives choisies. Dans le même sens, les parcours de vie familiale tendent à se complexifier au rythme des séparations et des recompositions. Ces évolutions ne signent pas la « déstructuration » de la famille, mais bien plus la restructuration des réseaux familiaux. Mais les inégalités sociales s'accroissent également entre les plus fragiles et ceux qui disposent des ressources nécessaires à assurer l'intégrité de chacun : les études sur le phénomène « SDF » constatent régulièrement que les personnes marginalisées sont le plus souvent issues de familles elles-mêmes très démunies, tant au sens de leurs ressources que de leur aptitude à faire face<sup>6</sup>.
- L'émergence de classes importantes de « normaux inutiles » participe à une profonde « crise » du travail social, dont le rôle historique de régulation des individus au service de leur intégration sociale se voit remis en cause.

---

<sup>6</sup> Face à ce type de constat, certains pays, les Pays Bas notamment, ont introduit la notion de « handicap social » dans leur régime de soutien aux plus démunis. Cf. JM Firdion in IV 5

- Dans le même temps la mobilité des individus s'est fortement accrue, et la mobilité s'impose de plus en plus comme un modèle impérieux de construction de soi dans le collectif<sup>7</sup>, en matière d'accès à la sphère du travail comme en matière d'accès à l'expérience, à la connaissance, à la culture... Au plan symbolique et initiatique comme au plan socio-économique le voyage est synonyme d'autonomie et de modernité. Dans l'absolu, il réalise un modèle de démocratisation : si certains se déplacent à grands frais, d'autres savent faire avec des moyens bien plus limités pour atteindre les mêmes fins. Il faut donc sans doute cesser de s'étonner de la mobilité des plus pauvres comme il faut cesser de la considérer comme synonyme d'inadaptation. . Un des combats pour la liberté le plus virulent a toujours porté sur la liberté de circuler. Chez les jeunes aujourd'hui l'idée du mouvement façonne les individus qui s'auto-évaluent, à leur capacité de bouger, d'évoluer, à la liberté qu'ils ont de le faire.<sup>8</sup>
- Le temps de la formation s'est fortement allongé depuis quelques décennies, l'âge d'entrée dans la vie active, comme celui du mariage, a fortement reculé. La période « adolescente », « post adolescente » ou du jeune adulte, s'étend bien au-delà de l'âge adulte. : « Avant vingt-cinq ans, l'état normal est de vivre une vie de jeune qui se prépare à l'existence » dit Marcel Gauchet, et avec lui de nombreux analystes de la jeunesse. Ce temps long est celui d'une construction identitaire dans laquelle la référence aux collectifs de jeunes va de pair avec le souci d'être en tant qu'individu. Se produire soi-même nécessite de se référer à du collectif, à l'un ou l'autre de ces collectifs de jeunes, qui n'ont guère à voir avec un quelconque enfermement identitaire mais n'en sont pas moins des construits culturels. « Les adolescents et les jeunes adultes disposent de la faculté de se chercher une atmosphère, de se constituer un monde et de porter un regard critique sur leur environnement, de déterminer leurs propres valeurs dans la multiplicité des panoplies que la société leur offre »<sup>9</sup>. Pour nombre de jeunes, il est essentiel de savoir se reconnaître dans la vie de groupe, même si la vie des entités constituées apparaît souvent très éphémère.
- Enfin, et pour n'évoquer que quelques dimensions majeures, le regard que porte la société « civile » sur les jeunes marginalisés participe à leur renvoi à la marge. La visibilité du phénomène « errance des jeunes » tient surtout à ses formes d'émergence dans l'espace public : petits groupes de jeunes avec chiens dans les centres urbains, groupes plus conséquents de jeunes mobiles, signes vestimentaires et corporels... Les jeunes en questions sont plus souvent considérés pour les troubles de l'ordre public qu'ils occasionnent qu'en tant que sujets d'un travail de prévention et de requalification collective, plus souvent « déplacés » qu'accom-

---

<sup>7</sup> La mobilité prend une telle place dans les valeurs communes que certains ont pu parler d' »utopie cinétique : Cf. II 13

<sup>8</sup> II 3

<sup>9</sup> Fezaa Djazira. « Une pratique d'accompagnement de jeunes ». Les Cahiers de L'Actif. N°342-343. 1999.

pagnés. L'offre d'accueil et d'hébergement n'est que très partiellement ouverte aux plus marginaux, notamment avec chiens, et généralement limitée à l'urgence, les jeunes accueillis étant le plus souvent destinés à retourner à la rue au-delà des délais d'accueil.

- Il ne faut donc pas s'étonner que nombre des jeunes en grande difficulté tentent de se donner des alternatives, de vie, culturelle, d'habitat... Qu'elles soient affirmation de choix de vies à la marge ou constructions « par défaut », le problème est que ces expériences sont considérées pour les « déviances » qui s'y attachent que pour le potentiel qu'elles sont susceptibles de représenter.
- Les conditions de la rencontre entre les jeunes « errants », le travail social et les habitants n'en sont que plus incertaines. Et avec elles celles d'une action de prévention.

### ***3.1.2 La notion d'errance des jeunes***

Dans l'ensemble, ces données de contexte général sont connues, mais n'en méritent pas moins d'être rappelées.

Au regard de ce qui précède, la notion d'errance des jeunes n'a pas une valeur sociologique très affirmée. Elle définit l'errance à la fois comme conséquence de la marginalisation des jeunes et comme caractère essentiel des jeunes **individus** en mal d'intégration. Elle joue de différents registres, et notamment :

- celui de la souffrance « psychosociale »<sup>10</sup> : la mobilité de certains jeunes précaires relève-rait d'un pathos d'errance, autant que l'immobilité inaccessible de certains autres, en perte de repères, psychologiquement affectés, sinon psychopathes.
- celui du vagabondage, en référence à la définition historique des Sans Domicile Fixe, et d'une action institutionnelle attachée au contrôle social de la pauvreté non-habitante. Les jeunes errants, à l'instar des « routards » des générations précédentes reproduiraient la figure du vagabond d'antan<sup>11</sup>.
- celui de l'inadéquation des dispositifs existants : l'offre institutionnelle d'accueil et d'hébergement des jeunes sans logis, comme l'offre d'insertion, ne proposent que des solutions de courte durée, qui condamnent les « publics » à l'errance.

Les définitions de l'errance louvoient ainsi entre différents modèles interprétatifs empruntés au travail social (au sens large). Elles en reflètent aussi les limites face aux phénomènes considérés : les jeunes marginaux « échappent » largement à toute normalisation institutionnelle, ils sont peu demandeurs, ils ne sont pas représentés comme « publics » d'une action sociale spécifique... Les phénomènes considérés en termes de comportements déviants de groupes échappent à l'action sociale individualisante.

---

<sup>10</sup> Voir III 13

<sup>11</sup> Voir I 3

Au regard de l'action institutionnelle, ces définitions sont d'abord le reflet d'un déficit d'information inhérent au statut des jeunes de 18 à 25 ans : sauf exceptions (notamment de vie de couple normé avec enfant), ils se situent hors dispositif RMI. Les Missions Locales, dites pour l'emploi des jeunes, éprouvent de grandes difficultés à mobiliser ou à remobiliser les moins demandeurs, certains ayant multiplié les expériences sans issue de l'insertion « économique ».

De ce point de vue, la notion d'errance des jeunes a avant tout une valeur opératoire, dont l'intérêt premier est dans ce qu'elle suggère de la nécessité d'un travail de construction par les opérateurs eux-mêmes, collectivités, professionnels et bénévoles.

### ***3.1.3 Les limites de l'enquête « sociologique »***

A moins d'une immersion dans l'univers des jeunes « errants », ce que certains chercheurs s'attachent à faire dans des conditions très différentes de la présente étude (recherches participatives au long cours), la sociologie des jeunes « errants » reste nécessairement très dépendante du niveau d'information par les acteurs sociaux et urbains confrontés au phénomène.

A Albi, les conditions de l'enquête sont apparues particulièrement défavorables, du fait notamment :

- de la pauvreté des sources d'informations constituées par les intervenants professionnels (les seules données disponibles proviennent de l'accueil de jour du Colibri)
  - des difficultés particulières que rencontrent la plupart des professionnels, comme les acteurs associatifs à qualifier les « populations » en présence, le plus souvent par manque de contacts directs avec celles-ci,
  - de l'absence de véritable dispositif coordonné permettant aux intervenants de croiser leurs points de vue, de construire une connaissance partagée des situations de jeunes « errants ».
- Cette situation reflète ce que nous évoquons plus haut à propos de certaines des expériences de « diagnostic partagé » qui ont abouti à des résultats superficiels pour ne pas avoir réussi à constituer l'information qualitative nécessaire.

A Albi, les difficultés et retards rencontrés dans la structuration d'une réflexion partenariale, articulée avec la démarche d'étude, a été particulièrement préjudiciable à la qualité des résultats.

### ***3.1.4 Des spécificités locales difficiles à réduire***

Si la notion d'errance n'est pas en mesure de rendre compte de la complexité des situations de jeunes marginalisés, il est également difficile de saisir la complexité des phénomènes du fait de la diversité et spécificité des sites.

Les acteurs insistent eux-mêmes très souvent sur l'hétérogénéité des situations rencontrées autant que sur les difficultés qu'ils connaissent à définir les processus dans leurs manifestations plus collectives sur le site de leur action.

En Midi-Pyrénées comme ailleurs, les représentations des phénomènes restent largement tributaires des positionnements d'intervenants<sup>12</sup>, et donc des configurations de l'offre.

Différentes composantes apparaissent toutefois régulièrement avec plus ou moins d'intensité selon les sites:

- De jeunes précaires en déplacement, sur des trajectoires de quête de petits travaux saisonniers, ou de jeunes « festivaliers » qui manifestant des valeurs partagées de mobilité, d'expérimentation individuelle et collective, de solidarité entre jeunes...<sup>13</sup>
- De personnes plus sédentaires, même si souvent originaires d'autres régions, qui à défaut de logement normé, vivent dans des conditions de squat, d'habitat de fortune, hébergés par des tiers... La plupart s'inscrit dans des réseaux souvent très étendus de sociabilités et d'interconnaissance entre membres d'une génération de jeunes adultes en construction, qui ont établi des liens de « convivialité » à plus ou moins longue distance<sup>14</sup>.

Le phénomène des squats reste largement sous considéré, pour des raisons évidentes au regard des modèles préexistants en matière d'intervention sociale. Mais moins par faute d'intérêt des instances de l'Etat (Cf. III 14), que par absence d'engagement des collectivités locales. Ces dernières n'en sont pas moins en mesure de mobiliser les ressources disponibles (Cf. V 5, et notamment l'expérience toulousaine d'Habitat Différent).

Certains apparaissent dans des situations d'isolement et de clochardisation plus marquées, situations individuelles souvent bien connues des services sociaux. Les ressources du travail social en leur direction sont dites très limitées et leur figure dramatique a tendance à occulter tout l'univers de la jeune marginalité.

- De jeunes personnes d'ancrage local de longue date, dont certains sur des parcours de travail précaire (on pense notamment aux « saisonniers » lourdaise<sup>15</sup>), aux publics les plus fragiles des dispositifs d'insertion par l'économique, qui vont de stages en contrats aidés et en formations, et de la rue aux structures d'hébergement, au logement de fortune...

D'autres sont des enfants de la cité, souvent récemment « sortis » de la scolarité, mais sans perspective immédiate d'intégration. Ils fréquentent les autres marginaux... ce qui ne va pas sans susciter les plus grandes inquiétudes d'une part des habitants et élus locaux.

- Des jeunes issus des cités de logement social de la ville, eux-mêmes en mal d'intégration sociale, et sujets d'un rejet parfois très fort de la part des habitants du centre ville.

---

<sup>12</sup> Voir III 2, III 4, II 12

<sup>13</sup> Très récurrent, mais particulièrement repéré à Montauban, à Tarbes...

<sup>14</sup> On pense par exemple à ceux que divers acteurs régionaux désignent sous la formule de « filière bretonne »

<sup>15</sup> Cf. IV 23

La définition de « l'errance des jeunes » pratique par amalgame : toute manifestation de groupes constitués peut prendre sens de dérive sociale. En Midi-Pyrénées, en décalage avec ce qui a été observé par ailleurs, la confusion entre jeunes marginalisés et jeunes issus des quartiers de ségrégation sociale de l'immigration n'a pas lieu.

- L'émergence du phénomène (et de la notion) d'« errance des jeunes » tient pour beaucoup à ses manifestations les plus visibles : manche de centre ville, espaces publics investis par des groupes avec chiens, groupes de clochards alcoolisés... En Midi-Pyrénées comme ailleurs, les phénomènes de jeunes marginalisés ne sont pourtant pas, loin s'en faut, limités au centre des villes. Lorsqu'ils se tiennent hors des espaces de confrontation avec les habitants et commerçants, les jeunes marginaux sont quasi invisibles, y compris du travail social, que rien ne justifie à s'intéresser à la condition des marginaux non-demandeurs<sup>16</sup>.

Le détour par les situations locales nous semble toujours aussi nécessaire à une connaissance des phénomènes dans leur globalité.

---

<sup>16</sup> Sinon la naissance d'un enfant sous un habitat de fortune des montagnes ariégeoises. Ce qui, lorsque les travailleurs sociaux s'attachent à « faire descendre » la mère, l'enfant et son entourage ne va pas sans susciter l'hostilité des habitants. (Voir II 27, V 5)

## 4 - LES « JEUNES ERRANTS » EN MIDI-PYRENEES ET A ALBI EN PARTICULIER

### 4.1 Approche sociologique

Nous avons dit plus haut les difficultés et limites particulières qu'a connu l'enquête sur le site d'Albi. Quoi qu'il en soit, une connaissance satisfaisante des situations de jeunes dits « errants » demande de faire appel à des données multiples.

- Les données recueillies sur un site donné ne se suffisent pas toujours à elles-mêmes. C'est notamment le cas en ce qui concerne les jeunes les plus mobiles, qui peuvent être caractérisés tour à tour comme « SDF » urbains lorsqu'ils se rendent visibles en ville, comme « squatters » lorsqu'ils occupent temporairement un local, et comme « marginaux » de passage lorsqu'ils se déplacent en milieu rural.
- Pour prendre sens, l'information locale demande souvent à être confrontée à un fonds plus large de connaissance

Nous avons fait le choix de faire état de la connaissance accumulée au niveau régional, en notant chaque fois en quoi le contexte albigeois a pu faire apparaître des spécificités ou au contraire ne pas révéler certaines composantes du phénomène connues par ailleurs.

#### ❖ *Les sources*

La synthèse qui suit croise donc différentes sources d'information, certaines exogènes à Albi,

- **Les enseignements de recherche fondamentale**, et notamment les études réalisées dans le Sud de la France, au croisement entre problématiques des SDF et problématiques de la jeunesse.
- **Les enseignements des études sur sites et les acquis des procédures spécifiques** initiées en Midi-Pyrénées, les études et recherches en Ariège et à Toulouse, et les comptes rendus d'actions menées dans le Tarn et Garonne, la Haute Garonne, les Hautes Pyrénées.

En ce qui concerne les sources tarnaises, elles ressortent :

- **De l'enquête auprès des intervenants**, professionnels et associatifs.

#### ❖ *Les données descriptives constituées à l'accueil de jour du Colibri*

. Cf Annexes 3.

#### ❖ *Topographie de la précarité des jeunes*

Nous considérons la notion de « jeunes errants » dans son sens le plus large, c'est à dire en prenant en compte l'ensemble des situations susceptibles d'être considérées comme relevant de « l'errance », situations de précarisation et de marginalisation. Nous essayons plutôt de qualifier les

composantes de la « population » des jeunes en grandes difficultés, que les différentes sources associent plus ou moins régulièrement à la problématique de l'errance.

Les dénominations n'ont pas la prétention de refléter des catégories étanches. Elles renvoient à des entités relativement floues, les mêmes personnes pouvant s'inscrire à plusieurs niveaux.

A défaut de données constituées à une échelle assez large nous ne cherchons pas non plus à quantifier les « profils » rencontrés, sinon de façon relative.

#### **4.1.1 Des jeunes « de passage »**

##### **❖ Des « voyageurs »**

Ils ne disposent pas de moyens considérables (sauf exception, ils sont d'origine familiale modeste, sinon pauvre), mais au moins un des membres du groupe a réuni le nécessaire pour se doter d'un véhicule, mobil-home, fourgon ou fourgonnette aménagée... Ils ont généralement travaillé pour cela, petits boulots ou contrats courts... Ils sont donc mobiles. Ils s'inscrivent par-là en référence à un modèle de mobilité de loisir aujourd'hui très couru, extrapolé dans une perspective de mode de vie alternatif, y compris dans la quête d'emploi<sup>17</sup>.

Ils se revendiquent de différentes cultures plus ou moins étanches, punk, rasta, hard metal, world music, etc.

Ils sont généralement peu provocants, mais ils s'accompagnent souvent de chiens, pas spécialement de combat, ... Et ils peuvent être bruyants (musique, vie la nuit...).

Ils se comptent assez nombreux consommateurs de produits de toxicité variable mais souvent limitée.

Ils sont peu demandeurs, mais assez au fait des ressources mobilisables pour savoir s'adresser aux services qui proposent un accès à la santé, à l'hygiène, à des lieux de répit...

Tous ne sont pas d'origine urbaine et ne recherchent pas les grands centres urbains. Ils viennent dans le Sud-Ouest autant par rejet des conditions métropolitaines qu'en cultivant les liens de réseau qui les relient à certains habitants.

Dans l'ensemble, ils apparaissent relativement autonomes.

*Ils passent par Albi comme par toutes les villes de la région, mais ils ne semblent pas s'y arrêter très nombreux, sinon en période de festivals. Tous ne se reconnaîtraient sans doute pas dans la figure des « voyageurs », jeunes mobiles en quête d'alternatives culturelles alternatives diverses, artisanat, musique, spectacles, arts plastiques... Leurs réseaux d'inter connaissance ne semblent pas disposer de « bases locales » établies (squats ouverts, squats d'artistes...).*

---

<sup>17</sup> Les notes issues des « fiches de liaison » du Point du Jour en fournissent quelques exemples. Ainsi ce petit groupe : elle est propriétaire du « camion » mais n'a pas le permis de conduire, son copain a le permis, ils sont quatre ou cinq...

*Ils sont peu repérés par les intervenants sociaux albigeois, sinon à l'accueil de jour, et leurs trajectoires très peu connues : rien ne permet d'affirmer, comme c'est le cas dans d'autres départements qu'ils se déplacent aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.*

❖ *Des « saisonniers »*

Dans d'autres départements (comme le Gers, le Tarn et Garonne...) on note de fréquentes références aux travaux saisonniers chez certains jeunes assimilés à l'errance. Certains d'entre eux en font le but de leur déplacement<sup>18</sup>, d'autres, sans doute plus nombreux, en font plutôt un moyen, pour subvenir à leurs besoins, faire face aux frais de déplacement, d'entretien du matériel... Plus largement, nombre de jeunes se disent en recherche de « petits boulots », que ce soit en milieu rural ou en ville. A la campagne, le fait que les agriculteurs proposent de plus en plus rarement un logement aux saisonniers<sup>19</sup> fait souvent du véhicule aménagé un outil nécessaire pour l'accès à l'emploi.

*Cette dimension est très peu perçue par les intervenants albigeois.*

*Il ne semble pas que les jeunes de passage à Albi s'inscrivent très nombreux dans des parcours de recherche de travail saisonnier agricole (Quelques exemples d'accueil au Colibri toutefois, qui font mention de jeunes de passage en quête de petits boulots).*

*D'une façon générale il apparaît très difficile pour les professionnels de la ville de décrire des parcours de jeunes précaires entre milieu rural et milieu urbain.*

*L'expérience sur d'autres sites a montré combien les déplacements entre ville et campagne peuvent pourtant être importants, certains sites ruraux pouvant se révéler attractifs pour des jeunes marginaux dès lors qu'ils ont établi des liens avec d'autres jeunes, en situation toute aussi précaire mais installés durablement, soit en habitat de fortune, soit en habitat rural vétuste. Cette expérience a également montré la difficulté que rencontrent les intervenants à lire les formes rurales du phénomène « errance ». Différents facteurs y participent et notamment :*

- *le cloisonnement entre intervention urbaine et rurale, dans certains cas, l'absence quasi totale d'une action spécifique en milieu rural (dans la mesure où le travail social de secteur, comme les services en charge de l'insertion économique, ont parfois très peu de visibilité sur les jeunes les plus marginalisés),*
- *le fait que les définitions de l'errance restent souvent focalisées sur les situations de jeunes clochardisés au centre des villes (situations relativement peu nombreuses mais bien plus visibles),*

---

<sup>18</sup> On a vu notamment que certains jeunes, y compris d'origine étrangère proche, apparaissent clairement en quête de travaux d'été.

<sup>19</sup> On constate en parcourant les offres d'emplois que les exploitants agricoles précisent de plus en plus souvent la distance qui sépare le lieu de travail du camping le plus proche...

### ❖ **Des « routards »**

Il s'agit d'une figure « historique » dans l'univers des sans-logis. Elle fit même référence parmi les marginaux des générations précédentes, et la dénomination reste une référence identitaire parmi les « plus de trente ans » et jusque dans certaines structures d'accueil qui aident certains d'entre eux à « se poser ».

Les personnes qui « tracent la route », s'arrêtent pour des périodes souvent très courtes là où ils savent pouvoir trouver un lieu d'accueil. Ils sont généralement réputés en connaître et en respecter les codes et règles.

L'offre d'hébergement de courte durée répond généralement à leurs attentes, même si leur vagabondage résulte aussi des règlements qui limitent souvent les durées d'accueil à quelques jours. D'autres études et recherches ont montré que certaines de ces personnes réputées errantes n'hésitent pas à s'installer durablement lorsque l'opportunité leur en est offerte.

*A Albi, les « routards » de passage sont connus de l'AAA, à l'accueil de jour et en structure d'hébergement. Comme ailleurs, cette « population » est surtout composée de personnes d'âge avancé, mais certains jeunes de moins de trente ans, caractérisés comme « de passage », continuent s'identifier à ce modèle. Le Sud-Ouest apparaît souvent comme destination ou région de passage (vers la Côte, l'Espagne...)*

### ❖ **Des jeunes en mal d'insertion**

*A Albi, les données de l'accueil de jour, comme les témoignages d'intervenants, font souvent apparaître d'autres profils, jeunes hommes mais aussi jeunes femmes, en recherche de solutions d'autonomisation et d'insertion économique, parfois en rupture déclarée avec leur famille, ou plus souvent dans des relations difficiles avec leurs proches, relations de rupture/dépendance....*

*La plupart d'entre eux ne se reconnaîtraient probablement pas parmi les « marginaux », même s'ils côtoient parfois des jeunes considérés comme « errants ».*

Le constat est commun à tous les départements de la région, et à l'ensemble des structures et formules qui participent à la Veille Sociale. Il inquiète dans la mesure où ces très jeunes « mobiles » en risque de marginalisation apparaissent souvent de plus en plus nombreux.

Ils sont originaires de la région au sens large, du Sud Ouest, et parfois au-delà. Certains ont établi des liens avec des jeunes de la ville ou ils ont des liens familiaux dans le département...

Ils apparaissent sensiblement plus « demandeurs » que les précédents, et repérables en tant que tels par les acteurs sociaux.

On peut penser que nombre d'entre eux figurent parmi les « hébergés », chez un(e) ami(e), chez un copain... mais ne semblent pas stabilisés : ils viennent d'arriver dans la ville et apparaissent en situation transitoire, en rupture récente de scolarité et sans perspective immédiate d'insertion, de

passage... Certains trouvent à se sédentariser, mais d'autres repartent... parfois après avoir épuisé les ressources relationnelles locales et celles du travail social.

#### **4.1.2 Des habitants**

##### **❖ Des squatters ...**

On aura vu que le suivi des situations de squats fait parfois l'objet d'un travail social spécifique. Cela reste rare et limité de fait à un type d'intervention de rue qui n'a pas souvent trouvé à se développer en direction des marginaux urbains (voir notamment plus haut le cas tarbais). Mener un travail auprès des habitants sans titre demande d'établir un lien de confiance, un travail d'approche et d'accroche

Les situations de squats sont diverses (squats de groupe, très fermés ou plus ouverts, plus ou moins visibles, squats individuels et discrets... jusqu'à des situations qui relèvent de l'hébergement gratuit).

Cette diversité reste généralement mal connue et les rares données disponibles sous-estiment généralement le nombre des squatters. A Auch, une enquête auprès de plus de 200 jeunes en mal de logement (enquête inévitablement partielle, mais qui distingue bien entre situations de squat et d'hébergement) montre que 10% de ces jeunes se déclarent « squatters ». Cette proportion est sans doute encore en deçà de la réalité (on comprendra que les habitants sans titre ne s'affichent pas toujours comme tels), mais elle est déjà suggestive.

*A Albi la part de logement vacant s'établit à un niveau élevé : 8.4% de l'ensemble, soit un effectif de plus de 2000 logements vacants (Recensement de 1999).*

*Les intervenants rencontrés n'ont pas constitué de données disponibles sur les situations de squats, mais la plupart s'accordent à considérer que leur nombre est important sur la ville. A défaut d'information directe, ils font le plus souvent référence aux situations les plus voyantes, de squats de groupe connus (les Temps Moderne...).*

*On peut penser que les situations d'habitat sans titre concernent un nombre de personnes sensiblement plus important que la somme habitants connus comme tels par les services, et notamment par la Croix Rouge, qui intervient dans quatre lieux de ce type.*

*On notera toutefois :*

- *que les personnes déclarées squatteuses sont peu nombreuses parmi les premiers contacts de l'accueil de jour.*
- *Que certains acteurs (notamment municipaux) considèrent au contraire le phénomène est peu représenté à Albi, suscitant aujourd'hui rarement une interpellation de la collectivité locale.*

### ❖ *Des personnes hébergées*

Toutes les investigations indiquent que le nombre des jeunes hébergés au domicile d'un tiers non familial sont très nombreuses. Elles mettent l'accent sur un phénomène sans doute bien plus général que la question des « errants » : de nombreux jeunes, pas nécessairement les plus à même de trouver rapidement leur place dans les formules d'insertion, vivent dans des conditions précaires de logement.

Celles-ci se rapportent à l'errance dès lors que certaines des situations vécues se révèlent très peu durable : accueil de courte durée, dans des conditions fragiles sinon de conflit...

Elles s'y rapportent également dans la mesure où certains de ces jeunes habitants hébergés, souvent désœuvrés, se rendent visibles sur les espaces publics de centre ville, et/ou fréquentent les jeunes les plus stigmatisés. Le risque de marginalisation des moins autonomes apparaît effectivement important, notamment aux yeux des acteurs sociaux.

*A Albi, ce phénomène apparaît particulièrement significatif : 17% des personnes reçues pour la première fois au Colibri sont dans ce cas, dont certains dans des conditions qui apparaissent fragiles ou très fragiles. (Voir Annexe 3).*

### ❖ *Des jeunes en habitat de fortune*

Ils vivent dans un véhicule aménagé, parfois en camping, parfois en alternance avec un hébergement formel (nuitées en centre...) ou informel (chez un tiers).

Ce type de situation est peu visible en milieu urbain, mais peut s'avérer durable, entre situations transitoires, période plus ou moins longue de villégiature, et clochardisation « immobile ». Certains intervenants sociaux considèrent, souvent en s'appuyant sur des exemples, que cette forme de marginalisation, touchant d'anciens « voyageurs » clochardisés, est significative de la dérive des jeunes les plus fragiles.

*A Albi, 13% des jeunes accueillis au Colibri sont déclarés habitants d'un véhicule, mais cette proportion inclut les jeunes de passage, « voyageurs », « festivaliers »... Les situations de jeunes sédentarisés en habitat de fortune apparaissent moins nombreuses, mais des exemples sont donnés (les plus récents parmi les jeunes contactés dans le cadre du travail de rue, parmi les « errants » installés durablement dans la ville).*

### ❖ *Les « zonards » et les jeunes clochardisés*

Divers intervenants emploient le terme de « zonards » auquel certains jeunes s'identifient eux-mêmes. Non sans quelques décalages de représentations :

- Les professionnels désignent par-là l'ensemble flou des jeunes les plus visiblement en marge, personnes, couples ou groupes qui vivent « à la rue » jour et nuit, ou squattent la nuit, dorment

chez un tiers, dans un véhicule..., en fait les « marginaux » les moins accessibles au travail social...

- Les jeunes qui se reconnaissent sous ce terme se réfèrent plus largement à des traits communs de cultures de vie « à la marge », à des valeurs partagées de rupture avec le monde ambiant, marquées par des signes et des pratiques d'appartenance.

D'un point de vue d'intervenant comme de celui des jeunes le terme ne recouvre ni une catégorie objectivable, ni une identité collective. On retrouvera des personnes désignées comme « zonardes » ou qui s'auto-désignent comme telles, aussi bien parmi les « passants » que parmi les « habitants ». Ces deux regards ont cependant en commun de se référer au jeunes clochardisés ou en voie de clochardisation.

Figurent encore parmi eux les « anciens voyageurs qui ont cessé de voyager », mais aussi des jeunes personnes d'origine locale en mal d'insertion, des toxicomanes ou poly consommateurs de toxiques, ou plus largement des jeunes en souffrance psychique (voir plus bas), en situation d'échec dans leur quête d'autonomie...

Ces jeunes sont au centre de la stigmatisation, les plus visibles et visiblement déviants. Ils sont les représentants les plus ciblés d'une « errance urbaine immobile » qui attire les regards et suscite l'inquiétude des habitants intégrés. Mais ils constituent un repère pour l'ensemble des jeunes qui se situent « en rupture ».

*A Albi, les jeunes clochardisés ne semblent pas représenter des effectifs très importants (les résultats récents du travail de rue semblent assez significatifs en la matière). Une certaine continuité semble jouer ici comme dans d'autres villes de la région, entre les jeunes les plus marginalisés, les jeunes albigeois précaires et les jeunes de passage, dont on peut penser qu'elle est plus une ressource qu'un danger pour la ville.*

*On peut toutefois penser qu'ici comme ailleurs, les situations les plus problématiques ne sont pas nécessairement les plus visibles.*

#### ❖ **Des jeunes « locaux » en mal d'intégration sociale**

L'expérience montalbanaise est édifiante à ce niveau. La procédure partenariale mise en oeuvre pour chercher à qualifier les problèmes liés à la présence de « jeunes en errance » au centre commercial de la ville aboutit finalement à une conclusion : un tiers des jeunes en présence sont des habitants de longue date de la ville, adolescents scolarisés ou en rupture récente de parcours scolaire, jeunes adultes en mal d'intégration sociale, désœuvrés, certains d'entre eux « en souffrance ». Parmi eux des jeunes qui font l'objet d'un suivi social en cours..

D'une façon commune à différentes villes, ces jeunes trouvent dans le centre urbain les conditions d'une insertion urbaine « alternative » au jour le jour, en relation à d'autres jeunes, habitants ou de passage, plus ou moins marginalisés. Le fait que ces « locaux » apparaissent en lien avec les

« marginaux » avérés fait souvent problème aux yeux de certains acteurs sociaux, des médias, des édiles... qui craignent la fascination qu'exerceraient les plus marginaux sur une partie de la jeunesse de la ville et la « contagion » sociale qui pourrait en découler.

*Cette dimension apparaît particulièrement présente à Albi, où la plupart des intervenants contactés considèrent également que les « jeunes errants » visibles au centre ville sont d'abord et surtout des albigeois.*

*Ce point de vue semble généralement assez bien informé : il fait notamment état de la situation des plus jeunes et de leurs regroupements en certains lieux, de la présence de jeunes femmes en nombre significatif. Il distingue ces jeunes de la « population » plus âgée des SDF « résidents » de la ville.*

*Mais en l'absence de véritable dispositif coordonné, doté des outils nécessaires à une investigation continue, cette composante demeure relativement insaisissable.*

#### ❖ **Jeunes « handicapés », fragiles ou supposés relever d'un suivi psychiatrique**

Bien que dans des proportions variables d'un département à l'autre, tous les sondages auprès des jeunes de moins de 26 ans font apparaître un nombre conséquent de jeunes qui relèvent de l'Allocation Adulte Handicapé. La plupart des sources font également état de la situation de nombreux jeunes personnes caractérisées comme « inadaptées », « fragiles », « en souffrance » parfois « délirantes » et relevant d'un suivi psychologique ou psychiatrique, consommatrices de produits toxiques divers...

Ces jeunes font souvent l'objet d'un suivi social mais ils sont aussi souvent définis comme confrontant l'action sociale et médico-psychologique à ses limites : « ils relèvent d'un accompagnement que nous ne pouvons pas leur proposer ». La plupart n'ont généralement « plus leur place » dans les dispositifs existants, et notamment en matière d'insertion économique.

*Cette composante est également bien présente à Albi. Les données de l'accueil de jour du Colibri montrent que près d'1 jeune sur 7 présente un profil de fragilité ou d'inadaptation de même nature, certains reconnus adultes handicapés avant 25 ans, d'autres décrits comme « déphasés ».*

## **4.2 Entre autonomie et dépendance**

A l'issue de ce tour d'horizon, on voit qu'il est difficile de lever la complexité et la diversité des situations et des parcours, mais qu'il est indispensable de distinguer. La notion d'errance entretient la confusion : différentes entités peuvent être considérées tour à tour ou en même temps comme caractéristiques du phénomène, et les individus considérés comme essentiellement errants, sans guère de considération pour leur condition concrète.

L'amalgame tourne parfois au paradoxe, associant indistinctement dans l'errance :

- habitants et jeunes de passage,
- aspirants à l'emploi, saisonniers, vacanciers, ...
- squatters et jeunes hébergés, SDF et jeunes précaires d'origine familiale locale,
- personnes qui font l'objet d'un accompagnement social et jeunes en rupture,
- jeunes suivis pour difficultés psychologiques et jeunes habitants précaires...
- etc.

Il nous paraît essentiel de distinguer en fonction de critères d'objectivité plus élaborés et notamment :

- entre jeunes, certes précaires, mais plutôt autonomes, relativement en mesure de s'organiser, de se montrer mobiles ou de s'installer durablement, de mobiliser les soutiens nécessaires pour se loger et répondre à leurs besoins essentiels...
- ... et des jeunes en perte d'autonomie plus marquée, plus isolés, moins à même de mobiliser les ressources existantes, formelles ou informelles.

Ces derniers apparaissent paradoxalement plus nombreux parmi les moins mobiles : jeunes en rupture d'insertion, marginalisés, et fortement stigmatisés.

Ils se comptent plutôt parmi les squatters, les « zonards », les anciens « travellers » sédentarisés, les jeunes définis au regard de leurs difficultés psychologiques, les jeunes déclarés handicapés...

S'il fallait ainsi définir l'errance au sens des situations de disqualification les plus avérées, les jeunes considérés se compteraient **plutôt parmi les habitants**, avec ou sans titre. Leur présence continue sur la scène urbaine, y compris en dehors des périodes d'afflux des « passagers » apparaît particulièrement symptomatique.

### 4.3 Le point de vue des acteurs

Les phénomènes d'errance sont mal connus, y compris des acteurs sociaux, et leur information reflète le plus souvent cette méconnaissance. La plupart des intervenants n'échappent pas à la difficulté déjà évoquée à rencontrer un « public » qui reste largement à construire, composé de jeunes souvent peu demandeurs à l'égard des services et des associations. Leurs représentations reflètent parfois une expérience limitée aux contacts établis dans le suivi individuel des situations les plus altérées. Les représentations globales du phénomène errance apparaissent souvent prisonnières de tendances à une certaine dramatisation/stigmatisation.

Ainsi les entretiens et rencontres ne révèlent pas seulement les difficultés qu'éprouve l'ensemble des acteurs (et nous en sommes) à se donner une connaissance satisfaisante des publics. Ils montrent d'abord les jeux de hiérarchisation, de valorisation et de légitimation de certaines composantes, et de dévalorisation-disqualification de certaines autres.

Ce constat situe les limites actuelles de la prise en compte des situations d'errance.

#### ***4.3.1 Des catégories de jeunes plutôt valorisées***

- ***Les jeunes en souffrance***

Cet ensemble serait composé de personnes très jeunes qui font appel aux services sociaux dans des situations marquées de crise ou de souffrance. Soit un « public » préexistant de jeunes, considérés au cas par cas, décrits comme demandeurs d'assistance en urgence, comme plutôt isolés et en difficulté dans le rapport au(x) collectif(s).

La relation établie satisfaisant l'exigence d'individuation propre au travail social de missions, la situation de ces jeunes suscite la compassion : elle est décrite en termes de rupture familiale précoce, de déficit affectif, de passé institutionnel lourd... Des raisons structurelles font que les individus ne portent pas la responsabilité de leur parcours d'errance, fait d'accumulation de handicaps. Quelques intervenants pouvant considérer comme un acquis de voir certains de ces jeunes entrer dans le régime AAH.

Les jeunes ainsi désignés se situent plutôt en référence à la figure des jeunes, souvent sédentaires, définis au regard de leurs incapacités à la fois sociales, psychologiques et fonctionnelles.

- ***Les jeunes mobiles***

Ils sont définis en référence à des figures de « voyageurs », « d'estivaliers » autonomes, et plus particulièrement à des publics constitués d'usagers des services sociaux destinés aux gens de passage. Ils ont souvent un camion, parfois sur des trajectoires de petits boulots, ils sont mobiles, se déplacent beaucoup. Ils sont décrits comme post-adolescents, certes socialisés en référence à des cultures à la marge, mais possèdent des ressources et une autonomie certaines, acquise dans l'expérience du voyage.

Ils ne sont pas du monde de la rue au sens d'une immobilisation urbaine de longue date, ce qui leur confère une capacité à maîtriser leur biographie, à se construire... les plus jeunes apparaissant comme les moins à même de s'en sortir par eux-mêmes, les plus « dégradés », en termes de perte des repères sociaux, étant plutôt décrits sur le versant de la marginalisation subie...

#### ***4.3.2 Des jeunes plus stigmatisés***

Certains profils de jeunes sont cultivés dans des registres moins favorables. Ils désignent moins les jeunes de passage que des habitants sans titre.

Les intervenants désignent des figures de jeunes « en marge », au sens de leurs conditions d'inscription dans la ville, mais aussi au sens de leur rapport aux institutions : ces jeunes sont généralement considérés comme s'étant trop engagés dans une démarche de rupture sociale pour

avoir encore « leur place » au regard de l'action institutionnelle. Conception ambiguë qui s'inspire de plusieurs logiques :

- ces jeunes sont supposés se situer comme volontairement marginaux, ils affirment des choix en ce sens, y compris vis à vis des acteurs institutionnels,
- ils se placent ainsi hors des cadres de l'action institutionnelle (hors des dispositifs existants, lesquels ne font guère de place aux jeunes les plus défavorisés)
- ils confrontent de ce fait les acteurs sociaux aux limites de leur intervention, confinée à mobiliser des aides sociales d'urgence, qui ne peuvent guère prétendre qu'à pailler aux besoins du quotidien (ce que certains évoquent en disant qu'ils sont condamnés à maintenir les marginaux dans leur marginalité)
- pour nombre d'acteurs professionnels ou associatifs, ces jeunes marginaux instrumentalisent les structures d'aide sans contrepartie de projet, oisifs par choix et assistés indignes, consommateurs assistés, ...

Ce « public » est en outre suspecté de constituer un pôle d'attraction pour les « paumés », « rebelles », ou autres marginaux déclarés, certains de passage, les autres plutôt d'ancrage local...

Les jeunes évoqués sont le plus fréquemment désignés en tant que « zonards », parmi les « SDF », personnes cumulant des problèmes de santé, de toxicomanie et de perte de repères, mais aussi comme fréquemment engagés dans des trafics obscurs, généralement inciviles.

Aux « zonards » sont parfois associés des figures de jeunes réputés atteints de troubles mentaux. Sont notamment évoquées des situations de jeunes placés sous tutelle, dont les demandes réitérées d'aides financières viseraient à contourner les règles auxquelles ils sont tenus. Ceux-ci sont souvent décrits comme habitants de logements vétustes de la vieille ville, dans des relations souvent tendues avec les autres habitants, mais comme perturbateurs intégrés dans la vie des groupes les plus marginaux, particulièrement visibles au centre-ville.

La politique du secteur psychiatrique est parfois mise en cause à leur propos, dans la mesure où leur présence à la rue ferait symptôme d'un encadrement insuffisant. L'attitude des acteurs sociaux à leur égard oscille entre souci de protection et renvoi vers la psychiatrie, par sentiment affiché d'incompétence à les prendre en charge.

Dans l'ensemble, et les formulations le reflètent, les acteurs que nous avons rencontrés n'ont qu'une connaissance limitée de ces jeunes, les moins à même de respecter les codes institutionnels et de formuler une demande recevable .

Leur définition en tant que « jeunes errants » cultive le paradoxe, d'une « errance statique ou sédentaire », d'une errance définie par défaut d'intervention sociale adaptée...

#### 4.4 Entre rhétorique de la violence et compassion

Le point de vue dominant est que ces jeunes habitants « errants » entretiennent des relations entre eux, mais en rupture avec les autres habitants, avec les commerçants, les agents municipaux... et y compris avec certains « SDF ». Cette attitude de repli est présentée comme participant pour beaucoup au sentiment d'insécurité ambiant (Voir par exemple la couverture médiatique du phénomène). La plupart des propos, particulièrement récurrents dans l'univers des associations caritatives, se focalisent sur les conduites dites inadaptées de ces jeunes : incivilité foncière, appropriation illégitime d'espaces publics, chiens dangereux et violence des maîtres envers leurs animaux, toxicomanie, ivresse et dégradation des lieux, etc. Les récriminations sont nombreuses.

Pour autant, la plupart des intervenants, y compris des services de police, prennent soin de ne pas classer ces conduites dans le registre de la délinquance avérée. Il se parle certes de trafics entre consommateurs de produits toxiques, mais essentiellement de petits larcins, de déjections canines, de comportements provocants...

La rhétorique de la violence est essentiellement retournée sur l'intimité des groupes ou sur la relation aux autres personnes sans logis. Le discours sur les mœurs des « errants » prend volontiers les accents de la rumeur, parfois relayée par les médias locaux. Il met en exergue :

- L'absence de solidarité au sein des groupes constitués. Les intérêts individuels sont réputés prendre le pas sur tout sentiment durable d'appartenance à un collectif. La vie des groupes mouvants est représentée comme émaillée de conflits et de bagarres. Elle reposerait sur l'interdépendance autant que sur des hiérarchies internes dominées par des leaders, sur l'exploitation des plus faibles...
- La vie des groupes serait ainsi réglée sur un modèle familialiste d'inspiration à la fois très « adolescents attardés », et vaguement mafieuse, fondée sur des règles intangibles (et pour le moins mal connues), dont le non-respect par un des membres du groupe serait sanctionné par son éviction, plus ou moins marquée de violence. Quoi qu'il en soit, le groupe fait problème.
- Les représentants des structures d'accueil font également état des tensions qui auraient principalement cours entre les « routards » (d'âge plutôt avancé) et les « jeunes », sans débordements particuliers, mais là encore non sans récrimination des plus anciens. Le propos se réfère encore à la capacité de nuisance des plus jeunes : ils dérangent, se montrent agressifs, délirants, irrespectueux du cadre et de ses règles, déphasés, difficiles à gérer... Dans les faits, les anciens, « routards » dont la figure emprunte volontiers à celle du vieux vagabond « philosophe », sont construits comme publics légitimes, les jeunes beaucoup moins.

## 4.5 En conclusion

Les jeunes les plus marginalisés s'inscrivent dans une « zone » de non droit : ils ont le plus souvent connu l'échec scolaire (relatif si l'on considère que la plupart d'entre eux ont un niveau au moins équivalent au BEP). Ils ont souvent fait divers détours par les dispositifs d'insertion pour l'emploi des jeunes, mais ceux-ci manquent de moyens et restent sélectifs. A la fin des années 80, par souci de ne pas enfermer les plus jeunes dans l'assistanat, les promoteurs du RMI n'ont pas souhaité intégrer les « 18-25 ans » au nouveau dispositif. Cette classe d'âge n'en reste pas moins la plus fragile en termes d'intégration à la société du travail. Elle représente de ce point de vue un laboratoire social de la précarité, et les « jeunes errants » un produit des choix antérieurs de société. Ce qui précède reflète la position d'une classe de jeunes « marginaux » qui se situe dans une « zone » d'indécision de l'action sociale, et hors des canons de l'action caritative.

A défaut de construction d'une intervention sociale adaptée aux plus précaires, c'est à dire à défaut de construction sociale de ces jeunes comme publics légitimes d'une action sociale, se pose la question de leur position citoyenne : ces jeunes sont-ils à classer au rang des victimes ou portent-ils une part de responsabilité de leurs conduites ? Ont-ils fait le choix de leur marginalité ?

Les représentations d'acteurs reflètent essentiellement cette indécision : ces jeunes sont-ils à classer parmi les « bons » ou les « mauvais » pauvres ?

On voit que les « routards », les voyageurs, les jeunes « en souffrance », bénéficient d'une légitimité au regard de l'offre existante d'accueil, de service et d'insertion, que n'ont pas les plus marginaux. Considérés dans leur dimension collective ces derniers sont l'objet d'un regard globalement négatif, même s'il n'en est pas à un paradoxe près : ils sont classés dans le registre de la pauvreté dangereuse et dans celui de la déshérence, marginaux affirmés mais pas vindicatifs, irresponsables, délirants, mais organisés, etc.

L'essentiel est dans ce que ces représentations traduisent de la distance qui sépare les divers intervenants d'une « population » de jeunes habitants marginalisés qui « échappent » largement aux dispositifs existants.

Les problématiques liées aux nouvelles immigrations en sont quasiment absentes. D'autant que le département a fortement contingenté ses moyens d'accueil. Les jeunes de nationalité étrangère qui se rendent ponctuellement visibles (à l'accueil de jour...) se situent plutôt dans la mouvance des travailleurs agricoles saisonniers. C'est à dire dans un univers de travail précaire qui, avant déclaration de scandales à venir, échappe à toute investigation.

Considérant les situations de marginalisation les plus marquées, les « jeunes errants » sont **essentiellement des habitants**, anciens voyageurs sédentarisés, jeunes réputés en perte de repères sociaux, dont une part significative d'enfants du pays. Certains sont psychiatisés, mais non sans

ambiguïté : les travailleurs sociaux sont les premiers demandeurs d'une prise en charge spécialisée de jeunes réputés « psychotiques », que les spécialistes reconnaissent rarement comme tels.

Cette errance des jeunes concerne plutôt des marginaux sédentaires, qui échappent aux cadres institutionnels de l'intégration et de l'insertion sociale, sauf à ceux de l'assistance ponctuelle.

## 5. LE DISPOSITIF TARNAIS

### 5.1 Introduction

L'objectif de cette partie n'est pas d'aller au bout d'une analyse des interventions et des positionnements d'acteurs, mais de préciser en quoi l'offre sociale, d'insertion et de santé, dans ses différentes composantes actuelles, peut ou non apparaître en mesure :

- de mener une action adaptée aux jeunes errants »,
- de participer à la définition des besoins d'une action spécifique adaptée à ces publics,
- de mobiliser les moyens nécessaires.

### 5.2 Des rencontres pour un diagnostic partagé et la mise en oeuvre d'une action concertée

#### *Rappel*

Cette étude a été commanditée par la DDASS du Tarn sur financement DRASS (voir le point 1), avec mission d'accompagner la procédure de « diagnostic partagé ».

L'expérimentation de ce type de procédure table sur une mobilisation des institutions politiques et sociales (outre les représentants départementaux de l'Etat, services de la Préfecture, de la ou des Municipalités, du Conseil Général), des services sociaux compétents, des intervenants associatifs.... Ceci est particulièrement vrai lorsque le pilotage de la démarche se fixe des objectifs d'expérimentation « transversale », comme de développer un travail social de rue en s'appuyant sur le partenariat local.

Une démarche de « diagnostic partagé » a été initiée à Albi<sup>20</sup>, qui n'a que partiellement rempli les conditions de mobilisation ci-dessus (absence de la Préfecture, faible mobilisation des services sociaux institutionnels...), mais a contribué à poser les bases d'une action partenariale plus adaptée, et a notamment décidé :

- de mettre en oeuvre une fonction de médiateur de rue, visant à établir des relations de confiance avec les « publics » les moins accessibles de jeunes à la rue (février 2004, financement DDASS).
- de lancer la présente étude.

La partie qui suit s'attache à reconstituer l'historique de ce travail.

#### *Historique*

A partir de 2002 et jusqu'à début 2004, la Direction Départementale des affaires Sanitaires et Sociales du Tarn a animé une réflexion à Albi sur les questions relatives aux personnes sans domi-

---

<sup>20</sup> En juin 2004, le projet a été lancé de mobiliser également sur le secteur Ouest du département (Gaillac, Lavaur, Graulhet, Rabastens, L'Isle...), mais les premiers contacts n'ont pas abouti à une implication suffisante, notamment des Mairies concernées.

cile fixe, et aux jeunes en particulier, dans un esprit de diagnostic partagé et de définition des besoins.

Ces rencontres (une douzaine de réunions en tout) ont été provoquées au titre de la lutte contre les exclusions, suite à différents constats, et notamment :

- augmentation sensible de la fréquentation du lieu d'accueil de jour, par des publics en souffrance, en rupture, en situations précaires et souvent « très lourdes à prendre en charge »<sup>21</sup>,
- existence d'un public « nomade » (qui « tourne » d'une structure à l'autre), en quête de relations « informelles » mais de qualité<sup>22</sup>,
- présence régulière ou ponctuelle de jeunes marginaux, souvent accompagnés de chiens.

### ***Les interventions : un « dispositif » limité***

La démarche a cherché à mobiliser largement les intervenants albigeois : action municipale, services sociaux, CHRS, action associative, services de santé, etc.

Mais l'assistance aux réunions est généralement restée assez limitée, de l'ordre d'une dizaine de personne en moyenne, avec un noyau d'intervenants réguliers : Accueil et Aide en Albigeois (AAA-Colibri), CCAS, Bon Sauveur, FJT, Croix Rouge, etc.

Au regard des procédures de « diagnostic partagé » étudiées par ailleurs, le fait que les instances de police et de la préfecture ne soient pas présentes apparaît significatif. Il en va de même de l'action départementale (sauf AS de secteur), de l'Éducation Nationale.

Les échanges ont été notamment l'occasion de préciser les interventions et les publics des structures en présence. Ils ont permis de constater que les structures et services qui interviennent auprès des jeunes les plus marginalisés sont peu nombreux. C'est le cas des services institutionnels, par défaut de mission auprès des jeunes adultes de 18 à 25 ans, sinon au titre de l'insertion économique. Encore les structures d'insertion interviennent-elles surtout en direction de jeunes demandeurs, à même d'engager un parcours d'accès à l'emploi.

Mais les associations elles-mêmes font le plus souvent peu de place à une intervention spécifique en direction des plus jeunes. Elles s'adressent majoritairement à des publics plus âgés :

- des personnes sans domicile fixe mais d'âge avancé (ainsi au Secours Populaire, Emmaüs...),
- des familles en difficulté, parmi lesquelles les familles réfugiées ou en demande d'asile,
- d'autres « isolés » (handicap, troubles mentaux...)

Cette démarche a également mis en évidence la place clé qu'occupe la structure du Colibri dans l'accueil des personnes sans logis et plus particulièrement des plus jeunes. « Le public SDF fréquente surtout le Colibri, peu les autres lieux qui sont davantage orientés vers l'accueil des familles »<sup>23</sup>. Les jeunes marginaux apparaissent ainsi le plus souvent orientés vers le Colibri.

---

<sup>21</sup> Mars 2002

<sup>22</sup> Mai 2002

<sup>23</sup> Mars 2002

Pendant cette période, les différentes interventions apparaissent en ce sens relativement cloisonnées et circonscrites à des publics spécifiques. S'il existe des liens entre structures, notamment en matière d'adressage, les ressources d'une action coordonnée apparaissent assez limitées, et tout particulièrement dans l'abord des phénomènes de jeunes en errance.

### ***Quelles définitions des publics de l'errance ?***

D'une façon générale, les débats ont porté sur la situation des Personnes Sans Domicile Fixe et se sont progressivement recentrés sur celle des plus jeunes.

Le sentiment dominant est que, pour la plupart des intervenants, les situations de jeunes restent le plus souvent difficiles à qualifier. Les tentatives de définitions sont souvent restées focalisées sur la part la plus visible des phénomènes de marginalisation des jeunes, c'est-à-dire sur les jeunes, peu nombreux, durablement présents au centre ville (en particulier aux abords des locaux de l'Entraide albigeoise), souvent accompagnés de chiens, et qui « se déplacent peu »<sup>24</sup>.

Les tentatives de définition des profils de jeunes en présence ont soulevé plus de questions qu'elles n'ont apporté d'information : les personnes sont-elles connues des services ? Sont-elles demandeuses ? Les groupes repérables sont-ils de passage ou stabilisés ? Quelle est la part des jeunes Albigeois « en rupture » ? Quel rapport entre « jeune errance » et « jeunes des quartiers » ?

Des rencontres ont été suscitées avec quelques jeunes, mais sans parvenir à lever l'incertitude dominante.

### ***Des projets formulés.***

Autour de ces problématiques, l'animation DDASS a suscité un débat autour de diverses réponses possibles. Ainsi certains projets ponctuels (en désordre et non exhaustif) :

- de « mise à l'abri » de jeunes filles majeures en FJT (un logement mis à disposition)<sup>25</sup>
- de « maison relais »<sup>26</sup>
- d'épicerie sociale (collectif associatif)<sup>27</sup>
- de « bar thérapeutique » au Bon Sauveur<sup>28</sup>

### ***Deux projets plus transversaux et plus significatifs ont été élaborés progressivement sur un mode plus coordonné.***

#### **Le projet de travail de rue**

Dès 2002, « la proposition de créer un poste d'animateur social semble pertinente »<sup>29</sup>, notamment dans l'animation du restaurant social, qui n'apparaît pas remplir le rôle attendu de cristallisation

---

<sup>24</sup> Juin 2003

<sup>25</sup> Novembre 2002

<sup>26</sup> Février 2003 (suite à la publication de la circulaire de janvier sur les « ex pensions de familles »)

<sup>27</sup> Septembre 2003

d'un public et de construction d'un lien<sup>30</sup>. Le souci d'une meilleure connaissance des publics de jeunes errants suscite différentes idées :

- de mobilisation d'une équipe de prévention spécialisée (projet porté par la Mairie d'Albi)
- d'enquête auprès des jeunes clochardisés au centre ville (projet qui débouchera plus tard sur la présente étude)

En 2003, la réflexion s'oriente vers la création d'une fonction de travail de rue : « mettre en place un accompagnement spécifique des jeunes en errance qui permette d'aller vers eux, au devant d'eux, et d'assurer le relais avec les partenaires. Ce travail devra pouvoir se dérouler de jour »<sup>31</sup>. Pendant l'été 2003, « notamment au retour de la rave du Larzac »<sup>32</sup>, les phénomènes de groupes à la rue et de squats semblent prendre de l'ampleur.

Cette orientation débouche en fin d'année 2003 sur une décision de la DDASS de financement d'un poste d'intervenant de rue, dont la prise de fonction sera effective en février 2004.

### **Pour une action coordonnée**

Au départ les rencontres régulières, si elles participent au repérage des intervenants et des actions de chacun, restent à l'instigation de la DDASS, et sans véritable cadre de formalisation. En 2003 l'objectif est de formaliser une action à plusieurs niveaux : outre dans la mise en place d'une fonction de travail de rue,

- en développant un partenariat spécifique : « créer une équipe qui travaille en concertation auprès des différents publics à la rue »<sup>33</sup>
- en constituant le groupe élargi en comité de pilotage pour une action continue en direction de ces publics.

## **5.3 Des services mobilisés**

### ***Le travail social en direction des jeunes les plus marginalisés***

L'action professionnelle et associative auprès des jeunes en grande difficulté dispose d'une capacité importante d'intervention. Il ressort de l'enquête par entretiens que les services sociaux et de santé réalisent un travail essentiel d'accompagnement et de « sauvetage » auprès de certains des jeunes les plus en difficulté, personnes en « galère », dont les conditions d'insertion et de santé apparaissent souvent très dégradées.

---

<sup>28</sup> Septembre 2002

<sup>29</sup> Septembre 2002

<sup>30</sup> Les usagers viennent, mangent rapidement (5 – 10 minutes) et repartent.

<sup>31</sup> Juin 2003

<sup>32</sup> Septembre 2003

<sup>33</sup> Juin 2003

Ces situations de jeunes demandeurs en dernier recours font généralement l'objet d'un signalement rapide au sein du réseau professionnel formel et informel, et d'une action concertée, qui suppose souvent des démarches complexes et « chronophages ».

On peut effectivement porter au crédit du « dispositif » tarnais sa capacité à se porter au devant de certaines situations individuelles lorsqu'elles relèvent des registres de l'urgence et/ou de la souffrance. La formule « s'il y a un gros problème, on le sait rapidement » s'applique à Albi comme dans d'autres villes moyennes de la région. Elle résume l'idée que dans le microcosme tarnais, le partage informel de l'information au cas par cas laisse des chances à une information efficiente des situations de détresse : le rapport des plus fragiles aux professionnels n'en apparaît pas complètement rompu.

On notera toutefois que ces « cas » se différencient nettement de l'ordinaire des « jeunes errants », généralement peu demandeurs d'intervention sociale, sinon dans des rapports aux professionnels que ces derniers ont tendance à dénoncer comme illégitime. On peut penser qu'il s'agit d'un biais méthodologique de l'enquête : solliciter les acteurs sociaux à évoquer les situations de jeunes auxquelles ils ont été récemment confrontés amène toujours à invoquer les plus marquantes, les plus saisissantes.

On constatera tout de même que l'intervention sociale fait très peu de place à la prévention auprès des jeunes « hors dispositifs », ces derniers apparaissant mal connus des intervenants.

La création du poste d'éducateur relais répond à ce constat, que l'enquête n'a fait que confirmer. Un financement pour une période expérimentale d'un an, a été mobilisé en 2004 et le travail effectif a commencé à compter du 1<sup>er</sup> février. Le portage du projet a été confié à l'Association Aide et Accueil en Albigeois.

Les réunions locales et partenariales avaient au préalable permis de préciser les objectifs principaux du poste :

- établir un diagnostic et un état des phénomènes d'errance sur la ville d'Albi ;
- repérer les lieux de fréquentation des publics en situation d'errance ;
- engager une relation avec ces publics, le plus en amont possible, afin de repérer leurs besoins ;
- mettre en œuvre un travail de relais, de médiation, d'orientation, en lien avec les structures existantes, dans le cadre d'un partenariat de réseau ;
- intégrer l'équipe éducative du Colibri et participer à son organisation ;
- proposer réflexion, analyse et suite à donner à l'expérience.

#### ***Les modes d'intervention de l'éducateur relais :***

Les horaires retenus (pour 32 heures par semaine) : les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h. L'éducateur relais participe aux réunions d'équipe le mercredi après-midi.

Le mode d'intervention de l'éducateur relais retenu par l'association est de deux types : en partie par une présence le matin au sein de l'accueil de jour du Colibri, et en partie par un travail de rue les après-midi.

○ **Au sein de l'accueil de jour du Colibri** : l'éducateur relais est présent tous les matins (sauf le jeudi) dans les locaux de l'accueil de jour. Il participe avec le reste de l'équipe à la gestion et à l'animation du lieu, qui permet aux personnes en situation d'errance de se « poser », s'y reposer, se rencontrer, échanger devant un café, prendre une douche, lire le journal, prendre conseil ou demander des renseignements. L'éducateur relais peut ainsi établir un contact et commencer un travail d'approche avec les publics qui fréquentent régulièrement ou pas l'accueil de jour.

○ **Dans la rue : la maraude.**

L'éducateur relais consacre trois après-midi par semaine à la maraude (lundi, mardi et vendredi), pour aller à la rencontre des publics en situation d'errance à la rue. L'éducateur relais a eu, dans les premiers temps de sa mission, à se poser la question de son positionnement par rapport aux personnes rencontrées, devant parfois faire face à des réactions d'hostilité, ou à tout le moins d'incompréhension. Ne souhaitant pas donner aux personnes la sensation d'être contrôlées ou surveillées, il a fait le choix d'effectuer chaque jour des parcours différents, sans but réellement préétabli ou au gré de nouveaux signalements. Au fil du temps, il a ainsi été en mesure de repérer peu à peu les principaux lieux de présence de personnes en errance, essentiellement situés en centre-ville, et pas tellement nombreux au vu de la taille relativement réduite de la ville d'Albi (le kiosque du jardin national, la gare SNCF, les Temps modernes, les berges du Tarn, la place du Vigan, l'entrée du Casino-centre, le parking de l'Entraide, etc.).

### ***Le partenariat***

Les lignes qui suivent rendent compte avant tout du bilan des dix premiers mois de travail de l'éducateur de rue, tel qu'il celui-ci le formule :

Partant du principe que le travail de rue ne peut être efficace que si l'on dispose de relais, l'éducateur a souhaité dans les premiers mois de son intervention rencontrer la plupart des partenaires institutionnels et associatifs de la ville, à la fois pour se faire connaître et expliquer son rôle et ses missions, mais également pour affiner ses connaissances sur le rôle et les services proposés par ces différents partenaires et savoir comment chacun pouvait s'inscrire en soutien à cette action de travail de rue. Ainsi des contacts ont été pris avec le CCAS, les Urgences de l'Hôpital, l'Entraide, le Relais de Montans, le Service Jeunesse de la Marie, Regain, les Habits pour l'emploi, Emmaüs, le Secours Populaire, les Restos du Cœur, Solida-santé, la Maison des Femmes, la Mission locale, le CASAR, le Bon Sauveur, le CMP, la DDASS, etc.

### ***Le public rencontré en maraude.***

L'éducateur relais distingue trois catégories de public :

- Les jeunes (16/25 ans) : c'est avec eux qu'il a eu le plus de difficultés à entrer en contact. Les contacts ont été très succincts : bonjour, présentation, rôle de l'éducateur de rue. Très peu de répondant de leur part, réaction d'indifférence, voire d'hostilité parfois. N'ont pas de demandes spécifiques et veulent qu'on les laisse tranquilles. L'effet de groupe n'est pas un élément facilitateur pour entrer en contact et engager une discussion plus poussée.
- Une vingtaine de personnes à la rue constituent ce que l'éducateur relais appelle « le noyau dur », constitué de quelques anciens autour desquels se retrouve un petit groupe de plus jeunes. L'attitude de ce groupe est souvent caractérisée par des discussions bruyantes, des mouvements corporels agités, et la présence de nombreux chiens. Le contact avec eux a pu se faire.
- Enfin, un certain nombre de personnes à la rue n'appartiennent pas aux groupes ci-dessus, et ont pu être rencontrés un peu partout en centre ville. C'est avec eux, souvent seuls ou en très petit groupe, que les contacts ont été les plus faciles, et sans doute les plus fructueux. Ces personnes vivent souvent dans un fort isolement.

Entre février et octobre 2004, l'éducateur relais a effectué **64 sorties**. Durant cette période il a rencontré **106 personnes différentes**, avec lesquelles une discussion a pu s'engager et dont il connaît l'identité.

Age	- de 30 ans	Entre 30 et 40 ans	+ de 40 ans	Total
Hommes	48	11	24	<b>83</b>
Femmes	17	2	4	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>106</b>

Il faut également ajouter **246 autres rencontres**, dont une cinquantaine de personnes vues plusieurs fois, avec lesquelles la communication a été quasi impossible, et dont il ne connaît pas l'identité.

Parmi les personnes avec lesquelles un contact plus poussé a pu se faire, 73 d'entre elles étaient sans domicile fixe : 39 d'entre elles étaient hébergées en CHRS, en CADA ou à l'hôtel, et 34 étaient à la rue, en squat, ou dans des solutions de fortune (voiture, tente, etc.).

#### **5.4 Les difficultés rencontrées par le partenariat local**

Les obstacles au développement de dispositifs plus adaptés aux jeunes publics « errants » n'en demeurent pas moins. Ils ne sont pas spécifiques au cadre tarnais, même si certains d'entre eux

apparaissent ici particulièrement difficiles à surmonter. Nous en évoquerons rapidement les principaux :

### ***Les découpages en services et les contraintes de missions***

On a déjà vu que les jeunes « errants » échappent le plus souvent aux définitions et découpages institutionnels en guichets. Ils apparaissent rarement comme demandeurs individuels légitimes et sont généralement situés hors champ, de l'action sociale classique, de l'action d'insertion par le logement, de l'insertion économique, etc.

Les services sociaux comme les services de soins rencontrent également des difficultés à mener une action de prévention et d'accompagnement durable auprès des plus jeunes, notamment en matière de toxicomanies et de troubles psychiques.

Les relations d'adressage entre structures compartimentées ne sont généralement pas en mesure d'éviter les ruptures de chaînes. « On les perd vite » est donné comme caractéristique de ces publics. Il reste difficile de parler d'action de prévention dans la mesure où l'intervention sociale et de santé demeure largement immobile, qu'elle ne s'attache pas à se porter au devant des jeunes marginaux sur leurs lieux de vie. En l'absence de médiations spécifique, la rupture reste profonde entre les jeunes les professionnels et les institutions, surtout lorsque les premiers s'inscrivent dans des groupes (squatters, SDF avec chiens...).

Si la création d'un poste d'éducateur relais a été la première réponse apportée à ce type de constat, il reste nécessaire de développer une action partenariale plus mobile, visant non seulement à établir des ponts avec les jeunes marginaux présents (souvent en groupes) sur les espaces publics du centre-ville, mais aussi avec d'autres composantes : jeunes plus isolés, squatters, jeunes hébergés précaires...

### ***L'absence d'espace de concertation et de coordination***

L'ensemble des acteurs rencontrés en cours d'enquête a soulevé et regretté l'absence de lieux ou d'instance de coordination ou d'échanges d'information. Si, comme nous l'avons vu, des contacts ont été pris entre l'éducateur relais et de nombreux partenaires associatifs ou institutionnels lors de la création du poste de travail de rue, il apparaît que cela ne s'est pas traduit par la suite par une formalisation des relations ou par l'instauration de rencontres régulières. Ainsi, de nombreux acteurs ont regretté ne pas disposer d'informations concernant l'exercice de la mission de travail de rue et ne pas avoir de retour des effets de cette action ou des difficultés rencontrées. Inversement, l'éducateur de rue, dans son bilan annuel, a insisté sur le manque de relais à sa disposition, insistant sur le fait que les différentes institutions ont actuellement un fonctionnement qui ne permet pas d'intervenir rapidement et sur place (en ville). Or si l'utilité d'un éducateur relais dans la rue, qui instaure un lien, oriente, accompagne, invite, est largement évidente et non discutée, sa crédibilité aux yeux des personnes rencontrées dépend effectivement de son efficacité en termes de réponses,

ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il semble donc nécessaire que les partenaires puissent avoir une disponibilité plus adaptée aux besoins et aux capacités de cette population.

Paradoxalement, si l'ensemble des acteurs a pointé le manque de partage d'informations et s'est dit prêt à s'engager plus avant dans une action concertée, cela ne s'est pas à ce jour concrétisé dans les faits, peut-être en raison d'un déficit de pilotage institutionnel sur ce point et de défaut d'impulsion et d'animation d'une telle démarche. Il apparaît évident et essentiel que l'ensemble des acteurs se dote à présent d'une instance de concertation, qui permette non seulement de favoriser le transfert d'information et une meilleure connaissance réciproque du fonctionnement, des missions et du rôle de chacun, mais également de réfléchir aux conditions et aux modalités d'amélioration des réponses collectives aux besoins des personnes en situation d'errance.

### ***Un manque d'articulation entre action sociale et services de santé***

On attirera particulièrement l'attention sur les limites actuelles de la coordination entre intervention sociale et intervention de santé. L'étude des « populations » de jeunes errants a montré l'importance que revêtent les problématiques de santé, consommations d'alcool, polytoxicomanies, problèmes plus ou moins avérés de santé mentale, handicap...

Dans sa fonction d'hôpital de proximité le CH d'Albi occupe une place essentielle, notamment en matière d'intervention d'urgence, face aux situations de crise aiguës.

On a vu plus haut que certains professionnels de santé sont en mesure de porter des projets adaptés à ces publics (ber thérapeutique,...). De même, certains partenariats préexistent : ils reposent sur l'implication personnelle et formelle de certains intervenants, mais la segmentation reste marquée entre social et sanitaire, essentiellement par défaut de référentiels communs et surtout de régulation partagée. Les dispositifs socio-sanitaires apparaissent eux-aussi peu à même de suivre durablement les situations de jeunes marginalisés. Développer la régulation croisée, une intervention globale à base d'information partagée<sup>34</sup>, apparaît nécessaire, à Albi comme ailleurs.

### ***Dans l'ensemble, une action spécifique peu adaptée aux jeunes errants***

Le propos n'est pas ici de relancer le débat sur les politiques les plus adaptées aux publics de marginaux, entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques.

L'expérience des 20 dernières années a montré que les deux dimensions sont nécessaires à adapter une action à la nouvelle question sociale des « SDF », des « sans logis » ou des « errants ».

Face à des publics de jeunes « errants » sur lesquels aucune intervention n'a aujourd'hui réellement de prise, porter une action plus adaptée ne peut pas revenir à l'une ou l'autre des structures en présence, et pas plus au champ de l'insertion qu'au travail social et de santé.

---

<sup>34</sup> Sachant que la coordination des interventions socio-sanitaires se doit d'abord de protéger les personnes et notamment la confidentialité de certaines informations, ce travail en appelle à une organisation particulièrement rigoureuse.

Il semble clair pour la plupart des acteurs que **l'objectif premier d'une intervention spécifique de prévention serait de mobiliser les moyens en présence, pour une intervention partenariale ou « en réseau », visant à établir un contact direct avec ces publics, des formes nouvelles de médiation, d'« aller vers », de « faire lien ».**

Cette option reproduit les principes appliqués dans de multiples contextes à l'action en direction des sans logis. Elle s'inspire d'une expérience dont les premiers initiateurs furent souvent issus du monde associatif, relayés plus ou moins rapidement par les professionnels et les institutions, notamment dans la mise en place des fonctions d'accueil de jour et d'ateliers d'insertion, d'hébergement hivernal d'urgence, de restaurants sociaux, d'équipes mobiles de rue, des SAMU sociaux, d'accompagnement de squats, etc.

Dans le Tarn, différentes initiatives ont été prises en ce sens, de plus ou moins longue date :

- accueil de jour
- accueil de nuit de courte durée
- travail de rue
- épicerie sociale
- distribution de repas, de vêtements... soit une action à laquelle participent certaines associations humanitaires,
- etc.

Mais des difficultés demeurent :

- Le problème de l'accès au logement : le logement accessible aux plus précaires est largement insuffisant, en particulier pour les plus jeunes, ce qui constitue un facteur majeur de maintien dans l'errance.
- Le manque d'un lieu d'accueil adapté : divers intervenants, donc l'éducateur relais, ont mis en avant la nécessité de créer un lieu d'accueil spécifique de centre-ville, ouvert la journée, pour passer du temps, se reposer, prendre un café, s'occuper, réfléchir, etc. La situation en centre ville, la possibilité d'y accueillir les chiens et l'autorisation d'y fumer semblent des conditions indispensables à la fréquentation d'un tel lieu par les jeunes en errance.

### ***L'action caritative et humanitaire***

L'action des associations apparaît elle-même limitée sur le terrain de l'errance des jeunes.

- Les associations caritatives et humanitaires ont elles-mêmes peu de prises sur les jeunes marginaux. La plupart s'adressent surtout à des publics de SDF d'âge avancé, de familles pauvres et d'habitants très démunis, et beaucoup moins aux jeunes publics errants. On a pu voir que certains intervenants ont parfois une vision très négative de ces jeunes, considérés plus comme marginaux indignes.

- Certaines associations restent à la marge des instances de concertation et de coordination, et peu impliquées (sauf exceptions) dans l'animation technique aux côtés des professionnels.

Leur rôle auprès des jeunes errants reste donc à préciser et à développer.

## **5.5 Commentaire**

Les « publics » de jeunes errants sont souvent décrits par les acteurs professionnels ou bénévoles comme « hors de portée », offrant « peu ou pas de prise » effective, ainsi que d'une appréhension très incertaine. Ce constat semble en effet s'imposer très largement et il donne la mesure de la difficulté à adapter une action à l'errance des jeunes.

Quelles que soient les ressources du travail social dans le traitement au cas par cas de certaines situations de jeunes à la marge, les conditions de mise en œuvre d'une action de prévention par les intervenants sociaux et de santé, professionnels et bénévoles, ne sont pas réunies. Au-delà de la rencontre avec les intervenants les plus sensibilisés, l'enquête a aussi permis de prendre la mesure des tensions qui s'expriment autour des manifestations les plus visibles de la présence de jeunes marginaux et des troubles de l'ordre public qui s'y attachent. On peut craindre dès lors que le déficit de dispositif social adapté ne laisse le champ libre à l'expression de demandes de « nettoyage » des lieux publics fréquentés, au risque d'une plus grande exclusion-relégation des jeunes concernés.

Certains manques apparaissent flagrants, que ce soit en matière d'accueil, de médiation de rue, de coordination des moyens, d'information...

## 6 - PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

On rappellera dans un premier temps les perspectives que se donnait la synthèse des travaux de diagnostic partagé sur la grande précarité et l'errance (Cf. III 4 – Atelier n°2). Nous reprenons la courte partie ci-dessous dans la mesure où elle nous paraît répondre aux besoins tarnais d'aujourd'hui.

### *Des lieux d'accueil qui favorisent l'expression*

Le document « souligne l'importance de l'écoute et de la parole pour cette population ». Ce qui mène à considérer l'intérêt de lieux d'accueil pérennes.

### *Se fonder sur les réponses à des besoins vitaux pour développer d'autres modes de prise en charge*

Des jeunes décrits comme « peu enclins à s'engager dans un dispositif d'insertion » et comme « ayant peu ou pas de réelle demande ».

Se propose de chercher à « créer un lien » par la prise en compte des besoins élémentaires (santé, alimentation, hygiène...).

### *Une approche globale associant prévention et traitement du phénomène*

Pour des « interventions de présence et de médiations dans la rue et dans les quartiers »

### *Une meilleure compréhension du phénomène pour rechercher des réponses novatrices*

Mais notre sentiment à l'issue de cette étude est que les caractéristiques du dispositif tarnais demandent une intervention particulière dans certains domaines :

**Une intervention à la rue** apparaît plus que jamais indispensable.

Elle demande :

- à être « sécurisée » : clairement disjointe des interventions de maintien de l'ordre (nécessaire engagement préfectoral en ce sens), ainsi que de la couverture médiatique du phénomène.

- développée dans le sens :

- d'une meilleure information par contact direct avec ces publics

- d'une plus grande « mixité » de l'intervention :

Nous entendons par-là : **s'inspirer de l'expérience des équipes de rue** associant :

\* différents intervenants « mobiles »

\* du social et du médical

\* hommes et femmes.

Articulations dans le cadre de veille sociale :

Le travail de rue n'est qu'un des volets d'un dispositif de veille sociale qui doit en outre se doter de moyens nouveaux pour mieux appréhender et accompagner les situations d'errance des jeunes :

- Une fonction d'accueil adaptée, localisé au plus près des lieux de concentration des publics.
- Une offre d'hébergement plus diversifiée
- Un 115 qui dispose de réponse

Quelques points essentiels méritent d'ores et déjà d'être notés :

Face à des publics émergents, de jeunes précarisés en mal d'inscription dans les dispositifs existants (RMI, Insertion, travail social...), il apparaît plus que jamais nécessaire de mobiliser les outils et procédures éprouvés.

La priorité nous semble concerner la mise en œuvre d'**une Veille Sociale**, plus attentive aux jeunes marginalisés, passant notamment par :

- La création ou la diversification de lieux d'accueil accessibles, au plus près des espaces publics fréquentés (type PAIO, accueil de jour, accueil jour/nuit, lits d'hébergement pour soins, foyers...), ouverts aussi largement que possible aux personnes avec chien(s).
- Le soutien aux démarches d'implication des acteurs sociaux dans la prise de contact direct avec les jeunes errants (enquêtes hors murs, mise en œuvre de nouveaux outils d'investigation...).
- La mise en place ou le développement des fonctions mobiles de travail de médiation de rue (fonction de maraude à vocation première d'entretien d'un « lien social » individuel et collectif, création d'équipes mixtes médico-sociales...).
- Une plus grande ouverture du 115, ou de tout autre mode de contact plus approprié, aux jeunes marginalisés.

D'autres orientations nous semblent devoir être soutenues, sous réserve d'articulation avec les précédentes :

- d'ouverture de lieux de transit ou de villégiature, protégés des éventuels conflits de voisinage,
- d'aménagement des espaces publics urbains appropriables par les jeunes (non limité aux jeunes marginalisés),
- de soutien aux situations d'habitat transitoire, selon les principes adoptés par le rapport « Squat et habitat de fortune »<sup>35</sup>,
- de formules d'insertion par l'activité hors travail (ateliers d'art et d'artisanat, restaurants sociaux, jardins et épiceries sociales...)
- de soutien à l'activité économique alternative (chantiers de réparation de véhicule, chantiers agricoles...),
- d'aide à la mobilité (développement des moyens de transport hors marché...),
- de médiation entre jeunes marginalisés, représentants des collectivités locales, habitants et commerçants de centre-ville.

---

<sup>35</sup> Voir III 14

Relancer l'action concertée

*Les difficultés rencontrées à partir de 2004 n'ont pas permis que le projet de formalisation d'une action coordonnée se concrétise plus avant. Au contraire, la dynamique initiée en 2002 semble aujourd'hui retombée.*

Mais les conditions semblent aujourd'hui de nouveau réalisées, notamment en matière de pilotage par la DDASS, pour susciter une relance des débats et la mise en œuvre d'une action transversale.